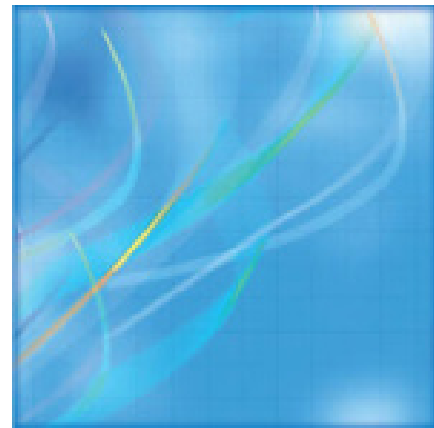


N° 62F0026M au catalogue
ISSN 1708-8887
ISBN 978-0-660-28454-5

Série de documents de recherche sur les dépenses des ménages

Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2017



Division de la statistique du revenu

Date de diffusion : le 12 décembre 2018

 Statistique
Canada Statistics
Canada

Canada 

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

1. Introduction	5
2. Définitions	6
2.1 Notions générales	6
2.2 Caractéristiques des ménages	6
2.3 Exemples de dépenses des ménages	7
2.4 Caractéristiques du logement.....	8
2.5 Équipement ménager.....	9
2.6 Catégories de classification	9
3. Méthodologie de l'enquête	11
3.1 La population cible.....	11
3.2 Le contenu de l'enquête et les périodes de référence.....	11
3.3 Le plan d'échantillonnage	11
3.3.1 Le plan d'échantillonnage dans les 10 provinces.....	11
3.3.2 Le plan d'échantillonnage dans les territoires	12
3.4 La collecte des données	12
3.5 Le traitement des données et le contrôle de la qualité	13
3.6 Pondération et estimation	14
3.6.1 Poids initiaux et ajustements pour la non-réponse	14
3.6.2 Étalonnage des poids	14
3.6.3 Annualisation et autres ajustements	15
3.7 Les révisions historiques.....	16
3.8 La période de référence des estimations.....	16
3.9 La comparabilité dans le temps.....	17
4. Qualité des données	19
4.1 Les erreurs d'échantillonnage.....	19
4.2 La suppression de données.....	19
4.3 Les erreurs non dues à l'échantillonnage	19
4.3.1 Erreur de couverture	19
4.3.2 Erreur de réponse	19
4.3.3 Erreur de non-réponse.....	20
4.3.4 Erreur de traitement	22
4.3.5 Imputation de la non-réponse partielle	22
4.4 L'effet des valeurs extrêmes	24

5. Dérivation des tableaux de données	25
5.1 Estimation du nombre de ménages	25
5.2 Estimation des dépenses moyennes par ménage	25
5.3 Exemples d'estimations de dépenses	25
5.4 Dérivation de différentes estimations.....	26
5.4.1 Dépenses moyennes par personne	26
5.4.2 Pourcentage du total des dépenses moyennes par ménage (part du budget)	27
5.4.3 Combinaison des catégories de dépenses	27
5.4.4 Dépenses agrégées	27
5.4.5 Dépenses agrégées en combinant des colonnes de données.....	28
5.4.6 Dépenses moyennes par ménage en combinant des colonnes de données.....	28
5.4.7 Part des dépenses d'un sous-groupe parmi l'ensemble des ménages	29
6. Produits et services connexes	30
6.1 Tableaux de données (anciennement CANSIM).....	30
6.2 Totalisations personnalisées	30
7. Bibliographie	31
Annexe A	32
Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, Canada et provinces	32
Annexe B	33
Taux de réponse par mois de collecte, Canada.....	33
Annexe C	34
Taux de réponse par taille de la région de résidence et par type de logement, Canada	34
Annexe D	36
Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue pour diverses caractéristiques des ménages, Canada	36
Annexe E	38
Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, Canada	38
Annexe F	39
Taux d'imputation par type d'imputation et méthode de déclaration des dépenses au journal, Canada	39
Annexe G	40
Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine, Canada	40
Annexe H	43
Taux de réponse, taux d'imputation, estimation du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine, capitales des trois territoires, 2017	43

Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2017

1. Introduction

Le guide de l'utilisateur présente de l'information d'intérêt pour les utilisateurs des données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de 2017. Il définit des termes et des variables utilisés dans le cadre de l'enquête et donne des précisions concernant la méthodologie adoptée et la qualité des données. Il renferme également une section présentant des exemples d'estimations susceptibles d'être tirées des données de l'enquête.

L'EDM est effectuée annuellement dans les 10 provinces. De plus, à partir de 2015, l'enquête est effectuée aux deux ans dans les trois capitales des territoires. Les données sont recueillies auprès des ménages qui répondent à un questionnaire lors d'une entrevue sur place et au moyen d'un journal de dépenses rempli uniquement par une partie des ménages sélectionnés, pour une période de deux semaines suivant l'entrevue. Le questionnaire est utilisé pour recueillir l'information sur les dépenses plus élevées ou moins fréquentes à l'aide de périodes de rappel adaptées au type de dépenses (dernier mois, derniers 3 mois, derniers 12 mois ou dernier paiement), tandis que le journal recueille des dépenses plus détaillées ou fréquentes.

La collecte des données est effectuée en continu au cours de l'année pour tenir compte des variations saisonnières. L'EDM de 2017 a été réalisée entre janvier 2017 et décembre 2017 auprès d'un échantillon de 17 792 ménages dans les 10 provinces et de 929 ménages dans les trois capitales des territoires. Des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages ont été recueillis, ainsi que de l'information sur les caractéristiques du logement, les caractéristiques démographiques des ménages et l'équipement ménager.

Avant 2015, l'ancien modèle de l'enquête était utilisé dans les territoires. À partir de 2015, l'EDM collecte les données uniquement dans les trois capitales des territoires (Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit) en utilisant le nouveau modèle mis en place pour les provinces en 2010. En raison des différentes méthodes d'échantillonnage et d'estimation appliquées dans les provinces et les capitales du nord, les estimations des trois capitales des territoires doivent être interprétées avec précaution et ne devraient pas être comparées directement aux estimations des provinces. Ces différences sont mentionnées tout au long de ce guide lorsqu'applicable.

Il est important de noter que les données à l'échelle nationale incluent les 10 provinces uniquement.

Les estimations des dépenses des ménages pour les 10 provinces sont disponibles aux échelons national et provincial ainsi que par mode d'occupation du logement, âge de la personne de référence, taille de la région de résidence, type de ménage et quintile de revenu du ménage. Des estimations détaillées des dépenses alimentaires sont aussi produites.

Les estimations des dépenses des ménages sont produites pour les trois capitales du nord (Whitehorse, Yellowknife and Iqaluit). Les estimations par mode d'occupation du logement, âge de la personne de référence, taille de la région de résidence, type de ménage et quintile de revenu du ménage ne sont pas produites pour les territoires en raison des faibles tailles d'échantillon dans les capitales territoriales.

Pour obtenir des totalisations personnalisées ou de plus amples renseignements au sujet de l'Enquête sur les dépenses des ménages, veuillez communiquer avec le service à la clientèle de la Division de la statistique du revenu au 613-951-7355, 1-888-297-7355 ou à STATCAN.income-revenu.STATCAN@canada.ca.

2. Définitions

2.1 Notions générales

Année de référence de l'enquête : Année de la collecte des données, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Cadeaux : L'ensemble des dépenses peut comprendre les cadeaux faits à des personnes de l'extérieur du ménage. Seule la valeur des cadeaux sous forme de vêtements est déclarée séparément.

Dépenses : Coût net de tous les biens et services reçus pour utilisation personnelle à l'intérieur d'une période donnée (par exemple, 1, 3 ou 12 mois), peu importe si les biens ou services ont été payés durant cette période, et peu importe si ces dépenses ont été effectuées au Canada ou à l'étranger. Les dépenses attribuables à une entreprise sont exclues.

Échange : Lorsqu'un bien échangé sert à réduire le prix d'un article, le plus souvent un véhicule; le montant des dépenses est le coût total après l'échange. Les transactions immobilières font exception.

Membre du ménage : Personne demeurant habituellement dans le logement à la date de l'entrevue.

Ménage : Personne ou groupe de personnes occupant un logement. Le nombre de ménages est par conséquent égal au nombre de logements occupés.

Personne de référence : Le membre du ménage qui est interviewé choisit le membre du ménage qui doit figurer à titre de personne de référence après avoir entendu la définition suivante : « La personne de référence est le membre du ménage qui est principalement responsable de la gestion financière du ménage (par exemple, la personne qui paie le loyer, les versements hypothécaires, les taxes foncières et l'électricité). Lorsque des membres du ménage se partagent la tâche à parts égales, choisissez un des membres comme personne de référence ». La personne de référence doit être membre du ménage à la date de l'entrevue.

Règlement d'assurance : Lorsqu'un règlement d'assurance a servi à faire réparer ou à remplacer un bien, l'enquête ne tient compte que de la franchise payée pour l'article.

Résidence principale : Le logement principal appartenant au ménage au moment de l'entrevue.

Résidence secondaire : Tout logement utilisé par le ménage comme domicile occasionnel (par exemple, un chalet, une ferme d'agrément ou une résidence d'été). Inclut les multipropriétés avec usage partagé et les propriétés hors du Canada. N'inclut pas les maisons de vacances qui peuvent être déplacées (par exemple, les roulottes et les véhicules motorisés).

Taxes incluses : Toutes les dépenses comprennent, le cas échéant : la taxe de vente harmonisée, la taxe sur les produits et services, les taxes de vente au détail provinciales, les pourboires, les droits de douane et tous les autres prélèvements ou taxes.

2.2 Caractéristiques des ménages

Âge de la personne de référence : Correspond à l'âge de la personne de référence à la date de l'entrevue.

Estimation du nombre de ménages : Estimation du nombre de ménages au cours de l'année de référence de l'enquête.

Propriétaire du logement : Ménage vivant dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage à la date de l'entrevue.

Répondants à l'entrevue : Correspond au nombre de ménages admissibles moins les ménages n'ayant pu être contactés par les intervieweurs, les ménages ayant refusé de participer et les ménages dont le questionnaire de l'entrevue a été rejeté en raison d'un niveau d'information insuffisant.

Revenu du ménage avant impôt : Correspond au revenu total avant impôt que le ménage a reçu au cours de l'année précédant l'année de référence de l'enquête. Il inclut les sources de revenu de toute provenance, y compris les transferts gouvernementaux : bourses d'études et subventions de recherche, salaires et traitements avant déductions, revenu net d'un emploi autonome agricole, revenu net d'un emploi autonome non agricole, pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), prestations du Régime de pension du Canada et du Régime de rentes du Québec

(RPC/RRQ), prestations fédérales pour enfants; prestations ou crédits provinciaux ou territoriaux pour enfants, prestations d'assurance-emploi, assistance sociale, indemnités pour accidents du travail, crédit fédéral pour la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), crédits d'impôt provinciaux, autres transferts gouvernementaux, pensions de retraite privées, pension alimentaire reçue, autres revenus imposables et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEL) et revenus de placement.

Taille du ménage : Nombre de personnes dans le ménage à la date de l'entrevue.

2.3 Exemples de dépenses des ménages

Achats d'automobiles, fourgonnettes et camions : Prix d'achat net, y compris le matériel supplémentaire, les accessoires et les garanties achetés au moment de l'achat du véhicule, après déduction de la valeur de la reprise ou d'une vente distincte. (Il y a vente distincte lorsqu'un véhicule est vendu indépendamment par le propriétaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas échangé au moment de l'achat ou de la location d'un autre véhicule.)

Aliments achetés au magasin : On entend par « magasin » tous les commerces où sont vendus des aliments, tels que les épiceries, les magasins d'alimentation spécialisés, les grands magasins, les magasins de type entrepôt et les dépanneurs, ainsi que les fournisseurs d'aliments congelés, les marchés et les comptoirs de produits agricoles en plein air et tous les autres établissements sans service. Les dépenses sont nettes des coupons de réduction ou rabais à la caisse et incluent les dépôts demandés lors de l'achat. Ces dépôts sont exclus des dépenses lors du remboursement et apparaissent comme dépenses négatives (entrées d'argent) dans la section « Dépenses diverses ».

Aliments achetés au restaurant : On entend par « restaurant » les restaurants avec service aux tables, les restaurants-minute et les cafétérias, ainsi que les comptoirs-rafraîchissements, les casse-croûte, les machines distributrices, les cantines mobiles, les traiteurs et les friteries. Ces dépenses incluent les pourboires et n'incluent pas les dépenses pour les boissons alcoolisées.

Appareils électroménagers : Prix d'achat net après déduction de l'allocation d'échange et de tout autre rabais. Exclut les appareils électroménagers inclus dans l'achat d'une maison.

Boissons alcoolisées : Comprennent les boissons alcoolisées achetées au magasin et dans les restaurants. Les dépenses relatives aux articles et aux frais pour la production personnelle de bière, de vin ou de spiritueux sont également incluses.

Consommation courante totale : Somme des dépenses courantes effectuées pour l'alimentation, le logement, l'ameublement et l'équipement ménager, les vêtements et accessoires, le transport, les soins de santé, les soins personnels, les loisirs, l'éducation, le matériel de lecture et autres imprimés, les produits du tabac et les boissons alcoolisées, les jeux de hasard et les dépenses diverses.

Dépenses totales : Somme de la consommation courante totale, des impôts sur le revenu, des paiements d'assurance individuelle, des cotisations à des régimes de pension de retraite, des dons en argent, des pensions alimentaires et des contributions aux œuvres de bienfaisance.

Eau, combustibles et électricité (pour le logement principal) : Dépenses relatives aux services d'aqueduc et d'égouts, d'électricité et de gaz naturel et d'autres combustibles pour le logement principal, qu'il soit loué ou qu'il appartienne à un membre du ménage.

Forfait de voyages : Comprend au moins deux éléments tels que le transport et l'hébergement, ou bien l'hébergement avec la nourriture et les boissons.

Hébergement hors du foyer : Inclut toutes les dépenses d'hébergement en voyage. Exclut les dépenses d'hébergement engagées dans le cadre d'un forfait voyage.

Impôts sur le revenu : Somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu pour l'année d'imposition précédant l'année de référence de l'enquête. Sont inclus l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER, une fois pris en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable. Les primes d'assurance-maladie provinciale sont aussi incluses.

Jeux de hasard : Dépenses pour tous les types de jeux de hasard. Les dépenses ne sont pas nettes des gains provenant de ces jeux.

Logement : Logement principal (appartenant au ménage ou loué) et tout autre logement (comme les maisons de villégiature ou l'hébergement pendant les voyages).

Loyer : Dépenses nettes pour le loyer, excluant les dépenses pour l'utilisation du logement à des fins commerciales, ou du montant provenant de la location de pièces. Inclut les montants supplémentaires payés au propriétaire.

Primes d'assurance des locataires/propriétaires : Primes versées pour les polices d'assurance-incendie et d'assurance générale.

Produits du tabac et articles pour fumeurs : Comprennent les cigarettes, le tabac, les cigares, les cigarettes électroniques, les allumettes, les pipes, les briquets, les cendriers, le papier et les tubes à cigarettes et les autres articles pour fumeurs.

Rabais et remboursements : Indiqués dans les tableaux de données comme des « dépenses négatives », puisqu'ils constituent une entrée d'argent pour le ménage plutôt qu'une sortie.

Réparations et entretien (logement appartenant à l'occupant) : Dépenses pour les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux pour tous les types de travaux de réparations et d'entretien, y compris les dépenses pour les réparations et l'entretien de l'équipement, des appareils et des accessoires encastrés. Les dépenses pour les modifications et les améliorations sont exclues puisqu'elles sont considérées comme une augmentation de l'actif (investissement) et non comme une dépense.

Soins de santé : Comprennent les frais directs payés par les ménages, nets des dépenses remboursées, ainsi que les primes d'assurance-maladie privée.

Taxes foncières et scolaires et frais d'égouts et d'aqueduc pour maisons de villégiature et autres résidences secondaires appartenant au ménage : Le montant facturé, à l'exclusion des remises. Les frais de service spéciaux (par exemple, la collecte des déchets et les égouts), les améliorations locales, les taxes scolaires, et les redevances d'eau sont inclus si ces éléments figurent dans la facture de taxes foncières.

2.4 Caractéristiques du logement

Besoin de réparations : Indique l'importance, selon le répondant, des réparations nécessaires à la date de l'entrevue pour remettre le logement à son état original. Les travaux de rénovation, les ajouts, les transformations ou les travaux d'amélioration en vue d'économiser l'énergie qui amélioreraient l'état original du logement ne sont pas inclus.

- **Les réparations majeures** se rapportent à des défauts graves dans la structure du logement ainsi que dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Ces défauts comprennent, par exemple, les tuyaux corrodés, les fils électriques endommagés, les planchers affaissés, les murs renflés, les plafonds humides et les fondations qui s'effritent.
- **Les réparations mineures** se rapportent à des défauts dans la surface ou le revêtement du logement, et à des défauts moins graves dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Ces défauts comprennent, par exemple, les petites fissures dans les murs intérieurs et les plafonds, les appareils d'éclairage et les interrupteurs brisés, les carreaux de fenêtre brisés ou fêlés, les éviers qui fuient, les bardeaux ou la partie du revêtement extérieur manquants et la peinture écaillée.

Genre de logement : Genre de logement où demeure le ménage à la date de l'entrevue. Un logement est un ensemble structurellement séparé de pièces habitables ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou accessible par un vestibule commun ou une cage d'escalier.

- Un **logement individuel non attenant** comprend seulement une unité de logement et est complètement séparé sur tous les côtés de toute autre construction, à l'exception de son propre garage ou remise.
- Un **logement individuel attenant** se compose de maisons jumelées ou maisons doubles ou de maisons en rangée.
- Un **appartement** comprend les duplex (deux logements superposés), triplex, quadruplex et les immeubles à appartements.

- Les **autres logements** englobent les maisons mobiles, les maisons motorisées, les tentes, les wagons ou les bateaux (y compris les maisons flottantes et les bateaux d'habitation) qui servent de résidences permanentes et qui peuvent être déménagés dans un bref délai.

Mode d'occupation : Situation du ménage en matière de logement à la date de l'entrevue.

- **Propriétaire avec hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il y avait une hypothèque à la date de l'entrevue.
- **Propriétaire sans hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il n'y avait pas d'hypothèque à la date de l'entrevue.
- **Locataire** indique que le logement était loué par le ménage ou occupé sans frais à la date de l'entrevue.

Nombre de salles de bains (pour le logement occupé à la date de l'entrevue) : Nombre de pièces dans le logement avec une douche ou une baignoire.

2.5 Équipement ménager

Ordinateur : Exclut les systèmes qui servent exclusivement à des fins commerciales.

Service téléphonique conventionnel : Inclut les services téléphoniques conventionnels utilisés à des fins commerciales si le commerce est situé dans le logement.

Téléphone cellulaire : Inclut les téléphones cellulaires et les appareils de messagerie textuelle portatifs avec les capacités d'un téléphone cellulaire.

Utilisation d'Internet à la maison : Indique si le ménage a accès à l'Internet à la maison.

Véhicules appartenant au ménage : Nombre de véhicules (automobiles, camions et fourgonnettes) appartenant aux membres du ménage à la fin du mois précédant la date de l'entrevue.

2.6 Catégories de classification

Âge de la personne de référence : Les ménages sont regroupés selon l'âge de la personne de référence comme suit :

- Moins de 30 ans
- 30 à 39 ans
- 40 à 54 ans
- 55 à 64 ans
- 65 ans et plus

Canada : Les données à l'échelle du Canada incluent les 10 provinces seulement.

Capitales des trois territoires : Ce sont les trois capitales Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit (basé sur le concept de subdivision de recensement de 2011).

Centre de population : Région ayant une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré. Les centres de population sont classés selon les catégories suivantes :

- Petit centre de population : 1 000 à 29 999
- Moyen centre de population : 30 000 à 99 999
- Grand centre de population urbain : 100 000 et plus

Mode d'occupation du logement : Renseignement sur le fait qu'un membre du ménage était propriétaire ou locataire du logement dans lequel le ménage vivait à la date de l'entrevue.

- **Propriétaires** désigne tous les ménages qui habitaient dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage à la date de l'entrevue.

- ▶ Propriétaires avec hypothèque désigne les propriétaires d'un logement avec une hypothèque à la date de l'entrevue.
- ▶ Propriétaires sans hypothèque désigne les propriétaires d'un logement sans une hypothèque à la date de l'entrevue.
- **Locataires** désigne les ménages qui louaient un logement à la date de l'entrevue (à titre de locataire ayant un loyer ordinaire, ou ne payant aucun loyer ou un loyer réduit).

Quintile de revenu du ménage avant impôt (national) : Les groupes de revenu sont obtenus par le classement des ménages répondants de l'entrevue en ordre ascendant du revenu total des ménages avant impôt, et par la répartition subséquente des ménages en cinq groupes de tailles semblables. L'estimation du nombre de ménages dans chaque groupe devrait être en principe la même, mais des différences peuvent survenir en raison du poids du ménage à la frontière de deux quintiles car ce ménage doit se situer dans l'un ou l'autre des quintiles. De plus, la méthodologie particulière de l'enquête (avec une série de poids pour l'entrevue et une autre série de poids pour le journal) implique une estimation du nombre de ménages équivalente entre l'entrevue et le journal uniquement si les quintiles sont définis à l'échelle provinciale. Pour les quintiles nationaux, il pourrait y avoir une différence entre l'estimation du nombre de ménages selon les poids de l'entrevue ou ceux du journal (voir la section 5).

Région rurale : Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont considérées comme des régions rurales. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le Canada.

Taille de la région de résidence : Les logements échantillonnés sont attribués aux groupes suivants d'après la région où ils sont situés selon les limites de recensement de la population de 2011.

- Centres de population :
 - ▶ 1 000 000 et plus
 - ▶ 500 000 à 999 999
 - ▶ 250 000 à 499 999
 - ▶ 100 000 à 249 999
 - ▶ 30 000 à 99 999
 - ▶ 1 000 à 29 999

- Région rurale

Type de ménage : Les ménages se répartissent selon les catégories suivantes :

- **Ménages d'une personne** sont les ménages où une seule personne occupe le logement à la date de l'entrevue.
- **Ménages de couples** sont les ménages où le conjoint de la personne de référence, marié ou en union libre, est membre du ménage à la date de l'entrevue. Ce type de ménage peut être réparti en ménages de conjoints sans enfant (sans autre personne), avec enfants (sans autre personne) et avec d'autres personnes. On entend par « enfants », les fils, filles ou les enfants en foyer nourricier de la personne de référence, célibataires, peu importe leur âge. On entend par « autres personnes », les fils, les filles et les enfants en foyer nourricier dont l'état matrimonial est autre que « célibataire, jamais marié », d'autres personnes apparentées par la naissance ou le mariage, et les personnes non apparentées.
- **Ménages monoparentaux** sont les ménages dans lesquels la personne de référence n'a aucun conjoint à la date de l'entrevue et où il y a au moins un enfant célibataire (fils, fille ou enfant en foyer nourricier de la personne de référence). Les ménages monoparentaux pour lesquels des données sont présentées ne comprennent pas d'autres personnes.
- **Autres ménages** sont les ménages composés de personnes apparentées seulement ou les ménages ayant au moins une personne non apparentée à la personne de référence (par exemple, un pensionnaire, un chambreur, un employé). On entend par personnes apparentées :
 - ▶ les fils, les filles et les enfants en foyer nourricier de la personne de référence dont l'état matrimonial est autre que « célibataire, jamais marié »;
 - ▶ les personnes apparentées à la personne de référence par la naissance ou par le mariage (ni le conjoint, ni le fils ou la fille, ni l'enfant en foyer nourricier).

3. Méthodologie de l'enquête

3.1 La population cible

La population cible de l'EDM de 2017 correspond à la population des 10 provinces canadiennes et des capitales des trois territoires (Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit). Les pensionnaires d'établissements institutionnels et les membres des Forces canadiennes vivant dans des camps militaires sont exclus de la population cible ainsi que les personnes vivant dans les réserves indiennes. Ces exclusions représentent environ 2 % de la population.

Pour des raisons opérationnelles, les personnes vivant dans des régions où le taux de logements vacants est très élevé et où les coûts de collecte seraient exorbitants sont exclues de la collecte. Également exclues sont les personnes vivant dans d'autres types de logements collectifs tels que :

- les personnes qui vivent dans les résidences pour personnes âgées non autonomes;
- les personnes qui vivent de façon permanente dans les résidences scolaires et les camps de travail;
- les membres d'ordre religieux et d'autres groupes vivant en communauté.

Les exclusions à la collecte représentent moins de 0,5 % de la population cible. Ces personnes sont toutefois incluses dans les estimations démographiques auxquelles sont ajustées les estimations de l'EDM (voir la section 3.6).

3.2 Le contenu de l'enquête et les périodes de référence

L'EDM recueille principalement des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages. L'enquête recueille également les caractéristiques démographiques du ménage, certaines caractéristiques du logement (telles que le type, l'âge et le mode d'occupation du logement) ainsi que certains renseignements sur l'équipement que possède le ménage (par exemple, l'équipement électronique et le matériel de communication). De plus, des données sur le revenu tirées des données de l'impôt des particuliers sont combinées aux données de l'enquête.

Pour les dépenses recueillies à partir du questionnaire, la durée de la période de référence varie selon la période de rappel spécifiée dans la question (par exemple, le dernier mois, les 3 derniers mois ou les 12 derniers mois). La période de référence varie également en fonction du mois de collecte (par exemple « les 12 derniers mois » pour les ménages de l'échantillon de janvier 2017 correspondent à la période de janvier 2016 à décembre 2016, tandis que la période de 12 mois des ménages de l'échantillon de décembre 2017 correspond aux mois de décembre 2016 à novembre 2017). Les dépenses recueillies à partir du journal de dépenses sont déclarées pendant une période de deux semaines.

Généralement, des périodes de référence plus longues sont utilisées pour recueillir les dépenses relatives à des biens et services plus dispendieux ou achetés rarement ou irrégulièrement. À l'inverse, des périodes plus courtes sont utilisées pour les biens et services de moindre valeur ou achetés fréquemment ou régulièrement.

Pour les caractéristiques démographiques, les caractéristiques du logement et l'équipement ménager, la période de référence est la date de l'entrevue. La période de référence du revenu est l'année civile précédant l'année de l'enquête (par exemple, 2016 pour l'EDM de 2017).

3.3 Le plan d'échantillonnage

L'échantillon de l'EDM de 2017 est constitué de 17 792 ménages répartis dans les 10 provinces et de 929 ménages répartis dans les trois capitales du nord (Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit).

3.3.1 Le plan d'échantillonnage dans les 10 provinces

Dans les 10 provinces, l'échantillon a été sélectionné selon un plan de sondage stratifié à plusieurs degrés. Il s'agit essentiellement d'un plan à deux degrés dont le premier degré est un échantillon d'aires géographiques (appelées grappes). Une liste de tous les logements se trouvant dans les grappes sélectionnées est ensuite établie pour permettre la sélection d'un échantillon de logements dans chaque grappe. Les logements choisis qui sont habités par des individus de la population cible constituent l'échantillon de ménages de l'enquête. L'enquête utilise plusieurs composantes du plan de l'Enquête sur la population active (EPA) dans le but de minimiser les coûts d'opération, mais les logements sélectionnés pour l'EDM sont différents des logements sélectionnés pour l'EPA.

Depuis l'EDM de 2012, la sélection des ménages devant tenir un journal est fait de sorte qu'on demande à 50 % des ménages sélectionnés pour l'entrevue de le remplir. Ainsi, dans chaque grappe sélectionnée, un sous-échantillon des ménages sélectionnés tiennent un journal.

L'échantillon national est d'abord réparti entre les provinces en tenant compte de la variabilité des dépenses totales des ménages et, dans une moindre mesure, du nombre de ménages dans chaque province. L'objectif est d'obtenir des estimations de qualité similaire entre les provinces. Les tailles d'échantillon par province sont fournies dans le tableau 1a de la section 4. L'échantillon est ensuite réparti entre les strates formées en regroupant des grappes ayant des caractéristiques similaires selon diverses variables sociodémographiques. Certaines strates ont été définies pour cibler des sous-populations précises telles que les ménages à haut revenu. Dans le but d'améliorer la qualité des estimations, la répartition de l'échantillon dans les strates de ménages à haut revenu est supérieure à la répartition proportionnelle à la taille des strates qui est utilisée dans les autres strates.

Comme la collecte des données est effectuée mensuellement, l'échantillon est réparti en 12 sous échantillons de tailles similaires. Les concepts géographiques utilisés pour l'échantillon de l'EDM de 2017 sont ceux du Recensement de 2011.

3.3.2 Le plan d'échantillonnage dans les territoires

Dans les capitales des trois territoires, l'échantillon a été sélectionné selon un plan de sondage à un degré. La première étape de l'allocation de l'échantillon était de déterminer le nombre de logements à échantillonner dans chaque capitale. L'échantillon global est alloué à chaque capitale selon sa taille et la qualité des estimations obtenues des cycles précédents de l'EDM dans le nord. Les tailles des échantillons des capitales des territoires sont présentées au tableau 1b de la section 4.

Dans les trois capitales des territoires du nord, tous les ménages sélectionnés pour l'entrevue, sont aussi appelés à compléter le journal des dépenses.

Comme pour les provinces, l'échantillon est réparti en douze sous-échantillons mensuels de tailles similaires, et les concepts géographiques utilisés pour les échantillons des capitales territoriales de l'EDM de 2017 sont ceux du Recensement de 2011.

3.4 La collecte des données

L'EDM est une enquête à participation volontaire. Les données sont principalement obtenues directement du répondant à partir de deux modes de collecte : une entrevue en personne effectuée par un intervieweur à l'aide d'un questionnaire disponible sur un ordinateur portable et un journal dans lequel le ménage doit déclarer ses dépenses quotidiennes pendant une période de deux semaines. La collecte des données de l'EDM de 2017 a été effectuée en continu de janvier à décembre 2017 auprès d'un échantillon de ménages réparti sur 12 cycles de collecte mensuelle.

Les ménages de l'échantillon doivent d'abord répondre à un questionnaire, dans le cadre d'une entrevue personnelle assistée par ordinateur, qui recueille principalement les dépenses régulières (telles que le loyer et l'électricité) et les dépenses moins fréquentes (telles que l'ameublement et les réparations au logement) pour une période de rappel dont la longueur varie selon le type de dépenses. Pour les dépenses régulières, l'approche consiste typiquement à recueillir le montant du dernier paiement effectué ainsi que la période couverte par ce paiement. Pour les autres types de dépenses recueillies à partir de l'entrevue, des périodes de rappel de 1 mois, 3 mois ou 12 mois sont utilisées. Les périodes de rappel sont définies en termes de mois précédant le mois de l'entrevue. Par exemple, une période de référence des trois derniers mois pour un ménage de l'échantillon de juin 2017 correspondra à la période du 1^{er} mars au 31 mai 2017. Par ailleurs, les caractéristiques démographiques, les caractéristiques du logement et l'information sur l'équipement ménager, qui sont également recueillies à l'entrevue, représentent la situation du ménage au moment de l'entrevue. Depuis 2013, les répondants sont informés que les données d'enquête seront combinées avec des données de l'impôt des particuliers pour obtenir certaines variables liées au revenu personnel des membres du ménage âgés de 16 ans et plus au 31 décembre de l'année civile précédant l'année de l'enquête. La période de référence des données sur le revenu provenant des données de l'impôt des particuliers est l'année civile précédant l'année de l'enquête.

À la suite de l'entrevue, on demande aux ménages sélectionnés de remplir le journal des dépenses et d'y inscrire les dépenses effectuées par tous les membres du ménage pendant une période de deux semaines débutant le lendemain de l'entrevue. Les ménages doivent inclure toutes leurs dépenses à l'exclusion de quelques types de

dépenses tels que le loyer, les paiements réguliers pour les services publics et l'achat de biens immobiliers et de véhicules. Les ménages ont la possibilité de fournir les reçus de leurs achats effectués durant la période de deux semaines afin de réduire la quantité d'information à transcrire dans le journal. Ils doivent toutefois ajouter de l'information sur le reçu si la description de l'article indiquée sur le reçu est incomplète.

Un suivi téléphonique est effectué quelques jours après l'entrevue pour vérifier si le répondant a des questions à propos du journal et pour lui rappeler des renseignements importants relatifs à la façon de le remplir. À la fin de la période de deux semaines, l'intervieweur retourne au logement du répondant pour reprendre le journal et poser quelques questions supplémentaires qui permettent au répondant de rapporter certaines dépenses qu'il pourrait avoir oublié de déclarer.

Les journaux ainsi que tous les reçus fournis par les répondants sont numérisés et saisis au bureau central de Statistique Canada. On assigne ensuite un code de classification de dépenses à chacun des articles parmi une liste de plus de 650 codes différents.

3.5 Le traitement des données et le contrôle de la qualité

Le questionnaire informatisé comporte de nombreuses caractéristiques permettant de maximiser la qualité des données recueillies. De multiples contrôles sont intégrés au questionnaire afin d'identifier des valeurs inhabituelles et de détecter des incohérences logiques. Lorsqu'une réponse est rejetée à la vérification, l'intervieweur est invité à corriger l'information (avec l'aide du répondant au besoin). Une fois que les données sont transmises au bureau central, on entreprend une série complète d'étapes de traitement pour effectuer une vérification approfondie de chacun des questionnaires reçus. Les réponses invalides sont corrigées ou identifiées pour l'imputation.

Plusieurs vérifications sont également effectuées sur les données des journaux lorsque ces derniers sont reçus au bureau central ainsi que tout au long des étapes de saisie et de codage. On s'assure par exemple que les dates de début et de fin de la période de référence du journal sont indiquées, que les dépenses déclarées ont été effectuées pendant la période de référence visée et qu'il n'y a pas d'articles qui apparaissent à la fois sur les données transcrites dans le journal et sur les reçus fournis par le répondant. Après la validation, la saisie et le codage, des procédures de contrôle de qualité sont appliquées. Un échantillon de journaux est choisi pour être vérifié au complet de nouveau afin de s'assurer que les journaux ont été saisis et codés selon les procédures établies.

On entreprend ensuite une série d'étapes de vérification approfondie sur l'ensemble des journaux, et les réponses invalides sont corrigées ou identifiées pour l'imputation. La dernière étape consiste à évaluer si la qualité de l'information déclarée dans les journaux est suffisante en utilisant des paramètres basés sur les caractéristiques du ménage. On compare les dépenses et le nombre d'articles déclarés à des seuils minimums estimés par région géographique (provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, provinces des Prairies, Colombie-Britannique, et les trois capitales des territoires combinées), par classe de revenu du ménage et par taille du ménage. Les journaux qui remplissent les conditions sont considérés utilisables. Les autres journaux sont examinés et sont considérés utilisables dans la mesure où une note explicative justifie le faible niveau de leurs dépenses ou le petit nombre d'articles déclarés (par exemple, une personne vivant seule qui avait peu de dépenses à déclarer parce qu'elle était en voyage d'affaires pendant la période où elle remplissait le journal). Les journaux qui ne répondent pas aux critères de journaux utilisables sont traités au même titre que les journaux non remplis : ils sont exclus des estimations. Il est à noter que certains journaux utilisables sont incomplets et peuvent avoir des journées non remplies.

Pour résoudre les problèmes d'information manquante ou invalide à certaines questions de l'entrevue, on a généralement recours à l'imputation par donneur selon la méthode du plus proche voisin. C'est-à-dire que les données d'un autre répondant ayant des caractéristiques similaires (le donneur) sont utilisées pour l'imputation. L'imputation se fait sur un groupe de variables à la fois, ce groupe étant formé de manière à tenir compte des relations entre ces variables. Les caractéristiques utilisées pour identifier le donneur sont choisies de manière à être corrélées avec les variables à imputer. Le revenu du ménage, le type de logement et le nombre d'adultes et d'enfants sont des caractéristiques souvent utilisées.

L'imputation par donneur est également utilisée lorsque certains renseignements sont manquants dans le journal des dépenses. Par exemple, un répondant peut avoir rapporté une certaine dépense, mais ne pas en avoir indiqué le coût, ou encore il peut avoir fourni le total d'un achat (par exemple, le total d'une épicerie) sans en détailler les articles. L'imputation sert aussi à accroître le niveau de détail du codage des articles déclarés. Par exemple, il est possible que l'information obtenue du répondant permette uniquement de déterminer qu'il s'agit d'un produit de

boulangerie alors qu'un code plus détaillé est nécessaire pour répondre aux besoins de l'enquête. L'imputation par donneur sera alors utilisée pour imputer le type de produit de boulangerie (par exemple, pain, craquelins, biscuits, gâteaux et autres pâtisseries). L'imputation est effectuée pour les articles déclarés dans le journal, et les caractéristiques souvent retenues pour identifier le donneur sont le coût, le code partiel disponible, le revenu et la taille du ménage. L'imputation se fait par province et trimestre pour tenir compte des différences provinciales et de la saisonnalité des dépenses.

Depuis 2012, la méthode d'imputation qui permet de détailler les dépenses lorsqu'un répondant fournit seulement un montant total dans le journal a été raffinée de manière à utiliser de l'information supplémentaire sur le type de magasin où les achats ont été effectués. Cette méthode permet de mieux tenir compte de la vente croissante de produits d'alimentation dans les grandes chaînes de magasins non spécialisées en alimentation.

Pour le revenu personnel, les données fiscales manquantes ou invalides sont généralement imputées par donneur. L'imputation du revenu et des dépenses est effectuée principalement à partir du Système canadien de vérification et d'imputation du recensement (SCANVIR) de Statistique Canada.

Après l'imputation des données, des taxes sont ajoutées aux articles qui sont rapportés dans le journal en excluant les taxes. En effet, des instructions sont fournies aux répondants pour indiquer à quel moment inclure ou ne pas inclure les taxes aux dépenses rapportées dans le journal de manière à réduire le fardeau de réponse. Ainsi, la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVP) et la taxe de vente harmonisée (TVH) sont ajoutées aux articles du journal selon les taux de taxation fédéraux et provinciaux.

3.6 Pondération et estimation

L'estimation des caractéristiques de la population à partir d'une enquête par échantillon est fondée sur le postulat que chaque ménage échantillonné représente, en plus de lui-même, un certain nombre d'autres ménages dans la population cible. Ce nombre est désigné sous le nom de poids d'enquête.

Deux types de poids d'enquête sont nécessaires pour l'EDM (un poids pour l'entrevue et un pour le journal) pour deux raisons. Premièrement, dans les provinces, il n'y a qu'un sous-ensemble des ménages échantillonnés à qui on demande de remplir le journal. Deuxièmement, parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal, certains ne répondront seulement qu'à l'entrevue. Donc, seulement un sous-ensemble des ménages qui répondent à l'entrevue remplira aussi le journal.

3.6.1 Poids initiaux et ajustements pour la non-réponse

Le calcul du poids pour chaque ménage comporte plusieurs étapes. On dérive d'abord pour chaque ménage un poids initial correspondant à l'inverse de sa probabilité d'être sélectionné dans la population cible. Par la suite, des ajustements sont appliqués aux poids de l'entrevue et aux poids du journal.

Les poids de l'entrevue sont d'abord ajustés pour tenir compte des ménages qui n'ont pas répondu au questionnaire. Ils sont ensuite ajustés pour faire en sorte que certaines estimations de l'enquête concordent avec des agrégats ou des estimations provenant de sources d'information auxiliaires; cette opération est appelée l'étalonnage des poids. Trois sources de données sont utilisées pour l'étalonnage des poids tel que présenté à la section suivante.

Les poids du journal sont aussi ajustés pour tenir compte des ménages qui n'ont pas rempli le journal. Les poids du journal sont d'abord ajustés pour la non-réponse au questionnaire, puis pour la non-réponse au journal parmi les répondants au questionnaire. Les poids du journal passent par la suite par le processus d'étalonnage tel que décrit à la section suivante.

3.6.2 Étalonnage des poids

3.6.2.1 Étalonnage des poids dans les provinces

En premier lieu, les poids de l'entrevue dans les provinces sont ajustés selon le nombre de personnes par groupe d'âge et le nombre de ménages par taille provenant des estimations de population produites par la Division de la démographie de Statistique Canada. Ces estimations sont basées sur les données du Recensement de 2011 ainsi que sur des données administratives. Les estimations annuelles du nombre de personnes selon neuf groupes d'âge (0 à 6, 7 à 17, 18 à 24, 25 à 34, 35 à 44, 45 à 54, 55 à 64, 65 à 74, et 75 et plus) sont utilisées à l'échelon provincial, et les estimations selon deux groupes d'âge (0 à 17 ans et 18 ans et plus) sont utilisées à l'échelle des

régions métropolitaines de recensement. Pour le nombre de ménages, les poids sont ajustés pour que leur total corresponde aux estimations annuelles provinciales pour trois catégories de taille du ménage (une, deux et trois personnes ou plus). Un ajustement est également effectué afin d'assurer une représentation adéquate du nombre de ménages à chaque trimestre.

Une deuxième source pour l'étalonnage des poids de l'entrevue est l'État de la rémunération payée (T4) de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les données du T4 permettent de s'assurer que la distribution pondérée du revenu (sur la base des salaires et traitements) de l'enquête correspond à celle de la population canadienne. Les poids de l'entrevue sont donc ajustés pour correspondre aux comptes T4 du nombre d'individus par province pour six classes de salaires et traitements basées sur les percentiles provinciaux (0 au 25^e, 25^e au 50^e, 50^e au 65^e, 65^e au 75^e, 75^e au 95^e, et 95^e au 100^e).

Depuis l'EDM de 2012, une troisième source pour l'ajustement des poids de l'entrevue provient des données d'impôt des particuliers (T1) de l'ARC. Les poids de l'entrevue sont ainsi ajustés au nombre d'individus dans les trois classes de revenu personnel les plus élevées (basées sur les percentiles 95,5^e, 97^e et 98,5^e) pour chacune des provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, où une seule classe est utilisée. Cet ajustement vise à compenser la sous-représentativité de ces individus parmi les répondants à l'enquête.

Les poids du journal sont ajustés pour totaliser des estimations démographiques d'une façon similaire à celle utilisée pour les poids de l'entrevue. Les estimations démographiques du nombre de personnes utilisées à l'échelon provincial sont les mêmes pour le journal que pour l'entrevue, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, où uniquement six groupes d'âge sont utilisés en raison de la petite taille d'échantillon (0 à 17, 18 à 34, 35 à 44, 45 à 54, 55 à 64, et 65 et plus). À l'échelon des régions métropolitaines de recensement, la distinction des deux groupes d'âge (0 à 17 ans et 18 ans et plus) est maintenue uniquement pour Montréal, Toronto et Vancouver. Pour le reste des régions métropolitaines le nombre total des personnes est considéré. Comme pour les poids de l'entrevue, les poids du journal sont ajustés pour correspondre aux totaux des estimations annuelles provinciales pour les trois catégories de taille du ménage (une personne, deux, et trois ou plus). Pour le journal, aucun ajustement n'est effectué pour correspondre aux estimations par trimestre.

Les poids du journal sont aussi ajustés en fonction du revenu. Au lieu d'être ajustés en fonction des données de salaires et traitement (T4), les poids sont ajustés aux estimations, provenant de l'entrevue, du nombre de ménages par quintile de revenu et par province (0-20^e, 20^e-40^e, 40^e-60^e, 60^e-80^e et 80^e-100^e percentile). Cet ajustement aux estimations de l'entrevue permet de s'assurer que la distribution pondérée du revenu des ménages répondants du journal est cohérente avec celle des ménages répondants de l'entrevue. Les poids du journal sont aussi ajustés pour correspondre au nombre d'individus à revenu élevé provenant des comptes des données d'impôt des particuliers, en utilisant une seule classe de revenu établie à partir du 95,5^e percentile (ce dernier ajustement n'est pas appliqué à l'Île-du-Prince-Édouard).

3.6.2.2 Étalonnage des poids dans les trois capitales des territoires du nord

Dans les trois capitales des territoires, uniquement cinq groupes de contrôles sont utilisés pour ajuster les poids de l'entrevue en raison de la faible taille de l'échantillon dans ces villes. Ces poids sont ajustés pour que leur total corresponde aux estimations annuelles pour deux groupes d'âge (nombre de personnes âgées de moins que 18 ans et nombre de personnes âgées de 18 ans et plus) et pour le nombre de ménages formés d'une personne, de deux personnes, et de trois personnes ou plus.

Dans les trois capitales des territoires, les mêmes totaux de contrôle démographiques utilisés pour l'entrevue sont aussi utilisés pour le journal.

3.6.3 Annualisation et autres ajustements

Toutes les dépenses recueillies à partir de l'entrevue et du journal sont converties en montants annuels (annualisées) en les multipliant par un facteur adapté selon la période de rappel. Certaines dépenses sont aussi corrigées par un facteur d'ajustement lorsque des valeurs influentes (extrêmes) sont décelées. Dans le cas du journal, un autre facteur d'ajustement est produit pour tenir compte des jours non remplis.

Les estimations d'une catégorie de dépenses recueillies lors de l'entrevue correspondent donc à la somme pondérée (par le poids de l'entrevue) des valeurs annualisées et ajustées. Les estimations d'une catégorie de dépenses qui provient des données du journal sont calculées de façon similaire à partir des poids du journal et des facteurs

d'annualisation et d'ajustement appropriés. Finalement, les estimations des catégories de dépenses sommaires qui regroupent des composantes provenant des deux modes de collecte sont produites en additionnant les estimations des composantes provenant du journal et celles provenant de l'entrevue.

3.7 Les révisions historiques

Les estimations de l'EDM de 2017 ont été calculées à partir des poids ajustés aux projections démographiques de 2017. Ces projections démographiques sont fondées sur les données du Recensement de 2011 ainsi que sur de l'information plus récente provenant de sources administratives telles que les registres de naissances, de décès et de migration.

Afin de rendre possible la comparaison des estimations de l'EDM au cours du temps, les estimations de l'EDM 2010, 2011, 2012 et 2013 ont été révisées selon les projections démographiques basées sur le Recensement de 2011. Les estimations de l'EDM 2014, 2015, 2016 et 2017 ont été produites en utilisant les projections du Recensement de 2011. Ainsi, le processus de pondération est uniformisé pour la période de 2010 à 2017.

Les révisions historiques basées sur le Recensement de 2011 tiennent aussi compte des améliorations à la méthode d'étalonnage des poids de l'entrevue et du journal apportées au moment de l'EDM de 2014.

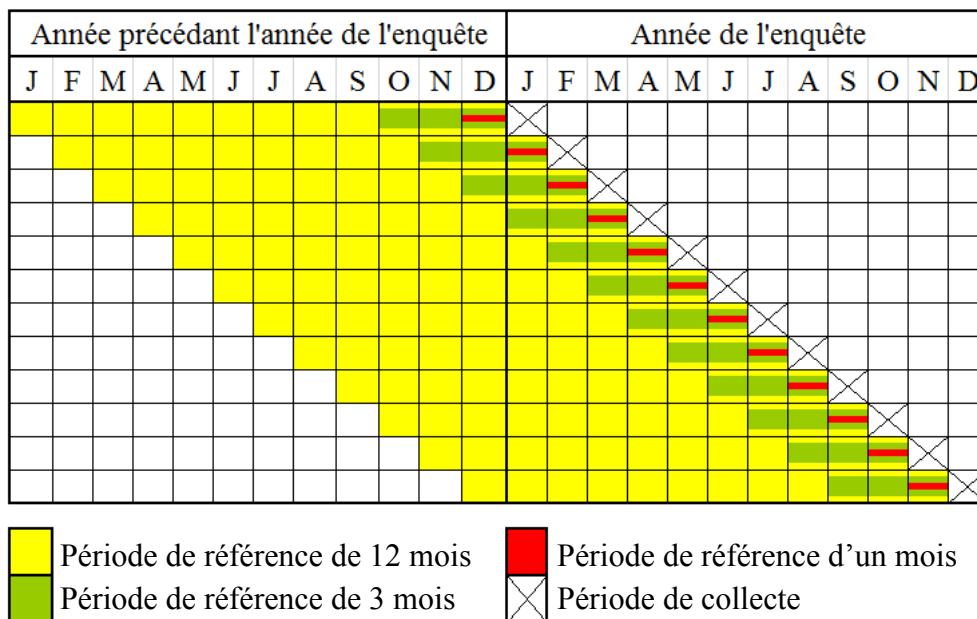
Les estimations de l'EDM antérieures à 2010 (2001-2009) sont basées sur des poids ajustés à des projections démographiques produites à partir des données du Recensement de 2001. Aucune révision de ces estimations (fondées sur des données plus récentes du Recensement) n'est prévue en raison de la rupture dans les séries de données débutant avec l'EDM de 2010 (voir section 3.9).

Aucune révision historique n'a été effectuée pour les estimations produites pour les trois capitales du nord puisque 2015 marque la première année de collecte dans ces villes avec le nouveau modèle de l'EDM.

3.8 La période de référence des estimations

Étant donné la collecte mensuelle continue, la période à laquelle réfèrent les données recueillies diffère d'un mois à l'autre tel qu'illustré à la figure 1. À titre d'exemple, pour un article de dépense recueilli pour une période de rappel de trois mois, les données provenant de l'échantillon de juillet couvrent des dépenses effectuées du 1^{er} avril au 30 juin alors que pour l'échantillon de décembre, les dépenses réfèrent à la période du 1^{er} septembre au 30 novembre.

Figure 1
Périodes de référence selon les échantillons mensuels pour trois longueurs de périodes différentes



Les dépenses recueillies pour une période de moins de 12 mois sont annualisées pour couvrir une période de 12 mois. Les estimations de l'EDM sont produites en combinant les données de 12 échantillons mensuels.

Lorsqu'on combine les données de 12 échantillons mensuels pour générer des estimations de dépenses annuelles, pour les articles de dépenses recueillis ayant une période de rappel de trois mois ou moins, les dépenses couvertes sont principalement des dépenses ayant été effectuées pendant l'année de référence de l'enquête. C'est aussi le cas pour toutes les dépenses recueillies à partir du journal.

Pour les articles de dépenses ayant une période de rappel de 12 mois, les dépenses recueillies se distribuent entre janvier de l'année précédant l'année de l'enquête et novembre de l'année de l'enquête, en fonction du mois de collecte. Par exemple, les dépenses recueillies en janvier couvrent la période de janvier à décembre de l'année précédant l'année de l'enquête, alors que les dépenses recueillies en décembre couvrent la période de décembre de l'année précédant l'année de l'enquête à novembre de l'année de l'enquête. Pour que les estimations produites représentent une même période de 12 mois, lorsque les données des 12 échantillons mensuels sont combinées, on doit faire l'hypothèse que les dépenses de l'année de l'enquête sont similaires à celles de l'année précédente. Cela doit être considéré lorsqu'on compare des estimations basées sur des périodes de rappel de 12 mois avec celles basées sur des périodes plus courtes.

Les limites du modèle de collecte dans la production des estimations de dépenses référant à une même période (ou à une même année) sont connues, puisque la majorité des pays utilisent cette méthodologie. Malgré ces limites, la collecte continue avec des périodes de référence adaptées à la capacité du répondant à fournir l'information est considérée préférable pour obtenir des données reflétant les dépenses réelles des ménages.

3.9 La comparabilité dans le temps

L'Enquête sur les dépenses des ménages est menée annuellement depuis 1997. Cette enquête a repris une bonne part du contenu d'enquêtes antérieures, l'enquête périodique sur les dépenses des familles et l'enquête annuelle sur l'équipement ménager. Avant 2010, l'enquête était principalement fondée sur une entrevue effectuée au cours du premier trimestre de l'année pendant laquelle le ménage rapportait les dépenses engagées au cours de l'année civile précédente, quoique certains changements à la méthodologie et aux définitions aient eu lieu entre 1997 et 2009.

Une nouvelle méthodologie, qui combine l'utilisation d'un questionnaire et d'un journal pour recueillir les dépenses des ménages, a été instaurée dans les 10 provinces à partir de l'EDM de 2010. Les périodes de rappel ont été raccourcies pour plusieurs articles de dépenses, et la collecte est maintenant effectuée en continu au cours de l'année. Bien que les catégories de dépenses se trouvant dans l'EDM remaniée soient similaires à celles des années antérieures, les changements apportés aux méthodes de collecte des données, de traitement et d'estimation ont causé une rupture dans les séries de données. Par conséquent, les utilisateurs de l'EDM sont avisés de ne pas comparer les données de l'EDM depuis 2010 à celles d'années antérieures, à moins d'indication contraire.

Le nouveau modèle de l'EDM intègre une partie importante du contenu qui était auparavant recueillie par l'Enquête sur les dépenses alimentaires (EDA), effectuée la dernière fois en 2001. Quoiqu'il existe certaines différences méthodologiques entre l'EDM et l'EDA, les données sur les dépenses alimentaires sont recueillies dans les deux cas à partir d'un journal des dépenses que l'on demande au ménage de remplir sur une période de deux semaines. Le contenu du journal de l'EDM est un peu moins détaillé que celui de l'EDA (par exemple, les poids des aliments et leur quantité ne sont pas recueillis) dans le but de contrôler le fardeau de réponse de l'EDM.

Le contenu de l'enquête a également fait l'objet d'une revue en 2010 dans le but de réduire le temps d'entrevue. Plusieurs composantes concernant l'équipement ménager et les caractéristiques du logement ont été exclues ainsi que la plupart des questions relatives à la variation de l'actif et du passif des ménages. Des modifications ont également été apportées à certaines définitions. De plus, depuis l'enquête de 2010, les données relatives au revenu des ménages et à l'impôt sur le revenu proviennent principalement de données d'impôt des particuliers.

Dans les trois capitales des territoires, le nouveau modèle de l'EDM (appliqué dans les 10 provinces depuis 2010) a été appliqué pour la première fois en 2015. Dans les années précédentes, la couverture géographique des territoires était presque complète où uniquement les régions très éloignées étaient exclues. À partir de 2015, la couverture géographique se limite aux trois capitales pour des raisons opérationnelles et budgétaires suite à l'adoption du nouveau plan de l'EDM. Pour cette raison, les utilisateurs sont appelés à ne pas comparer les données du nord de 2015 et plus tard avec celles des années précédentes, à moins d'indication contraire.

Finalement, pour les années de référence de 2010 à 2017, les estimations de l'EDM sont basées sur des poids ajustés à des estimations démographiques produites à partir des données du Recensement de 2011.

4. Qualité des données

Comme toutes les enquêtes, l'EDM est sujette aux erreurs, et ce, malgré toutes les précautions prises aux différentes étapes de l'enquête pour les éviter ou en contrôler les répercussions. On distingue deux types d'erreurs : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage.

4.1 Les erreurs d'échantillonnage

Les erreurs d'échantillonnage résultent du fait que l'on tire certaines conclusions au sujet de l'ensemble de la population à partir des renseignements obtenus auprès d'un échantillon de cette population uniquement. L'importance de l'erreur d'échantillonnage est fonction du plan de sondage et de la méthode d'estimation ainsi que de la taille d'échantillon et de la variabilité des données. La variabilité des données pour un article de dépense réfère aux différences entre les unités de la population en termes de dépenses pour cet article. En général, plus les différences entre les ménages sont grandes, plus l'erreur d'échantillonnage de l'article de dépense visé est élevée.

L'erreur-type est une mesure fréquente de l'erreur d'échantillonnage. C'est le degré de variation que l'on observe dans les estimations à la suite du choix d'un échantillon en particulier plutôt qu'un autre. Le coefficient de variation (CV) correspond à l'erreur-type exprimée en tant que pourcentage de l'estimation. Il est utilisé pour indiquer le degré d'incertitude associé à une estimation. Par exemple, si l'estimation du nombre de ménages pour une caractéristique du logement donnée est de 10 000 ménages, et que le CV correspondant est de 5 %, la vraie valeur se situe entre 9 500 et 10 500 ménages, 68 % du temps, et entre 9 000 et 11 000 ménages, 95 % du temps.

Les erreurs-types de l'EDM sont estimées selon la méthode du « bootstrap » (voir la bibliographie [1] à la section 7). Des CV existent pour les estimations nationales et provinciales ainsi que pour les estimations selon le type de ménages, l'âge de la personne de référence, le quintile de revenu du ménage, le mode d'occupation du logement et la taille de la région de résidence. Pour les territoires du nord, les CV sont disponibles pour les estimations des trois capitales.

4.2 La suppression de données

Pour des raisons de fiabilité, les estimations ayant un CV supérieur ou égal à 35 % ont été supprimées des tableaux publiés. Les estimations supprimées contribuent toutefois aux estimations des catégories sommaires. Par exemple, l'estimation pour un article des dépenses en vêtements pourrait être supprimée, mais ce montant serait inclus dans l'estimation des dépenses totales en vêtements.

4.3 Les erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage se produisent parce qu'il est difficile, en raison de certains facteurs, d'obtenir des réponses exactes et de faire en sorte que ces réponses restent exactes à toutes les étapes du traitement. Contrairement à l'erreur d'échantillonnage, l'erreur non due à l'échantillonnage n'est pas facilement quantifiable. On peut dégager quatre sources d'erreurs non dues à l'échantillonnage : les erreurs de couverture, les erreurs de réponse, les erreurs de non-réponse et les erreurs de traitement.

4.3.1 Erreur de couverture

Les erreurs de couverture découlent d'une représentation inadéquate de la population cible à partir des unités de la base de sondage. Ces erreurs peuvent survenir au cours de l'établissement du plan d'échantillonnage ou de la sélection de l'échantillon, ou encore pendant la collecte ou le traitement des données.

4.3.2 Erreur de réponse

Les erreurs de réponse correspondent au manque d'exactitude de l'information fournie par le répondant. Elles peuvent être attribuables à divers facteurs comme l'ambiguïté du questionnaire, une mauvaise interprétation des questions par les intervieweurs ou les répondants, ou la déclaration de données inexactes par les répondants.

Les erreurs de réponse demeurent l'aspect de la qualité des données le plus difficile à mesurer. De façon générale, l'exactitude des données de l'EDM dépend beaucoup de la capacité du répondant à se rappeler les dépenses du ménage et de sa volonté à consulter ses dossiers.

4.3.3 Erreur de non-réponse

Les erreurs dues à la non-réponse découlent du fait que certains répondants potentiels ne fournissent pas l'information nécessaire ou que l'information fournie s'avère inutilisable. La principale répercussion de la non-réponse sur la qualité des données est qu'elle peut introduire un biais dans les estimations. Cela survient si les caractéristiques des non-répondants diffèrent de celles des répondants d'une manière qui influence les dépenses analysées. Quoique des taux de réponse puissent être calculés, ceux-ci n'ont qu'une valeur indicative à l'égard de la qualité des données, car ils ne permettent pas de mesurer l'importance du biais introduit dans les estimations. L'ampleur de la non-réponse peut être considérée comme une évaluation simple des risques de biais dans les estimations.

À l'échelle nationale (uniquement les 10 provinces), le taux de réponse à l'entrevue de l'EDM de 2017 est de 66,9 %. Les détails pour chaque province sont fournis dans le tableau 1a. Le tableau inclut également le compte des ménages non répondants groupés selon la raison de la non-réponse. Il y a ceux avec qui il a été impossible d'établir un contact, ceux qui ont refusé de participer à l'enquête et, finalement, ceux pour lesquels l'entrevue n'a pas pu être effectuée à cause de circonstances particulières (par exemple, le répondant ne parle aucune des deux langues officielles ou l'entrevue ne peut être effectuée à cause de la condition physique du répondant). Les ménages dans cette dernière catégorie sont appelés « non-répondants résiduels ».

Tableau 1a
Taux de réponse à l'entrevue, Canada¹ et provinces, 2017

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non-répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse ²
	nombre					pourcentage
Canada	17 792	1 116	4 126	656	11 894	66,9
Provinces de l'Atlantique	5 738	357	1 259	252	3 870	67,4
Terre-Neuve-et-Labrador	1 577	124	321	47	1 085	68,8
Île-du-Prince-Édouard	797	33	200	34	530	66,5
Nouvelle-Écosse	1 736	96	400	71	1 169	67,3
Nouveau-Brunswick	1 628	104	338	100	1 086	66,7
Québec	2 284	147	449	65	1 623	71,1
Ontario	2 562	128	672	125	1 637	63,9
Provinces des Prairies	5 033	324	1 241	130	3 338	66,3
Manitoba	1 671	112	385	57	1 117	66,8
Saskatchewan	1 628	102	442	26	1 058	65,0
Alberta	1 734	110	414	47	1 163	67,1
Colombie-Britannique	2 175	160	505	84	1 426	65,6

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Un certain nombre de ménages sélectionnés pour remplir le journal ne le complètent pas ou fournissent un journal considéré comme « non utilisable » d'après les critères décrits à la section 3.5. Pour l'EDM de 2017, le taux de réponse au journal parmi les ménages ayant complété l'entrevue et ayant été sélectionnés pour remplir le journal est de 62,9 % (à l'échelon national, comprenant uniquement les provinces). Les taux à l'échelon provincial sont présentés au tableau A1 de l'annexe A. Le taux de réponse final au journal (défini comme étant le pourcentage de journaux utilisables relatif au nombre de ménages sélectionnés pour remplir le journal) est de 41,3 % à l'échelle nationale, et les taux provinciaux sont fournis dans le tableau 2a.

Tableau 2a
Taux de réponse au journal, Canada¹ et provinces, 2017

	Ménages admissibles ²	Ménages non-répondants à l'entrevue ³	Journaux ⁴			Taux de réponse ⁶ pourcentage
			Refusés ⁵	Inutilisables	Utilisables	
	nombre					
Canada	8 948	3 063	2 048	138	3 699	41,3
Provinces de l'Atlantique	2 878	968	672	60	1 178	40,9
Terre-Neuve-et-Labrador	788	269	170	18	331	42,0
Île-du-Prince-Édouard	410	139	105	5	161	39,3
Nouvelle-Écosse	865	290	191	25	359	41,5
Nouveau-Brunswick	815	270	206	12	327	40,1
Québec	1 147	336	286	10	515	44,9
Ontario	1 287	457	301	13	516	40,1
Provinces des Prairies	2 549	905	514	40	1 090	42,8
Manitoba	848	313	161	12	362	42,7
Saskatchewan	840	286	156	16	382	45,5
Alberta	861	306	197	12	346	40,2
Colombie-Britannique	1 087	397	275	15	400	36,8

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.

3. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

4. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

5. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

6. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Les taux de réponse varient selon les mois de l'année. Les taux mensuels de l'entrevue et du journal pour les 10 provinces se trouvent aux tableaux B1 et B2 de l'annexe B. Les taux de réponse de l'entrevue et du journal par taille de la région de résidence et par type de logement se trouvent aux tableaux C1, C2, C3 et C4 de l'annexe C respectivement.

Pour le journal, il est possible de fournir des taux de réponse parmi les répondants à l'entrevue en fonction de diverses caractéristiques des ménages. Ces taux sont présentés aux tableaux D1, D2, D3 et D4 de l'annexe D, selon le type de ménage, le mode d'occupation du logement, l'âge de la personne de référence et le quintile de revenu avant impôt pour les 10 provinces.

Les taux de réponse à l'entrevue des trois capitales du nord sont fournis dans le tableau 1b. Pour les trois capitales combinées, le taux de réponse à l'entrevue de l'EDM 2017 est de 64,4 %.

Tableau 1b
Taux de réponse à l'entrevue, capitales des trois territoires, 2017

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse ¹
			nombre			pourcentage
Capitales des territoires	929	105	204	22	598	64,4
Whitehorse	472	40	130	13	289	61,2
Yellowknife	287	53	51	4	179	62,4
Iqaluit	170	12	23	5	130	76,5

1. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Dans les capitales des trois territoires, on demande à tous les ménages sélectionnés pour l'entrevue de compléter aussi le journal. Comme dans les provinces, certains ménages ne le pas complètent pas ou déposent un journal non utilisable selon les critères cités à la section 3.5. Pour 2017, le taux de réponse final au journal dans les trois capitales du nord combinées est de 33,7 %, comme le montre le tableau 2b.

Tableau 2b
Taux de réponse au journal, capitales des trois territoires, 2017

	Ménages admissibles	Ménages non-répondants à l'entrevue ¹	Journaux ²			Taux de répons ⁴ pourcentage
			Refusés ³ nombre	Inutilisables	Utilisables	
Capitales des territoires	929	331	279	6	313	33,7
Whitehorse	472	183	152	2	135	28,6
Yellowknife	287	108	80	2	97	33,8
Iqaluit	170	40	47	2	81	47,6

1. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section «Le traitement des données et le contrôle de la qualité».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

4. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Pour les capitales du nord, les taux de réponse parmi les répondants à l'entrevue sont donnés au tableau H1 de l'annexe H. Les taux de réponse de l'entrevue et du journal par trimestre sont donnés aux tableaux H2 et H3 de l'annexe H.

Pour tous les ménages sélectionnés (les provinces et les capitales du nord), si le répondant a omis de répondre à certaines questions seulement, on est en présence de non-réponse partielle. Ce type de non-réponse est compensé en imputant les valeurs manquantes. Divers taux d'imputation sont présentés à la section 4.3.5.

Il arrive également qu'un ménage ne remplisse pas le journal pour chacune des journées de la période requise de 14 jours. Des facteurs d'ajustement sont donc calculés pour tenir compte de ces journées non remplies.

4.3.4 Erreur de traitement

Des erreurs peuvent survenir durant les différentes étapes de traitement telles que la saisie, le codage, la vérification, l'imputation des non-réponses partielles, la pondération et la totalisation. Les moyens utilisés pour réduire les erreurs de traitement sont décrits dans la section 3.5.

4.3.5 Imputation de la non-réponse partielle

Le biais résiduel qui subsiste après l'imputation de la non-réponse partielle est difficile à évaluer. Son importance dépend de la capacité de la méthode d'imputation à produire des estimations non biaisées. À cet effet, les taux d'imputation donnent une indication de l'importance des non-réponses partielles.

La non-réponse partielle à l'entrevue peut être causée par un manque d'information ou par une réponse invalide à une question. Les pourcentages de ménages pour lesquels il a fallu imputer certaines catégories de dépenses dû à la non-réponse partielle à l'entrevue sont présentés aux échelons national et provincial dans le tableau 3a. Pour les trois capitales des territoires, ces pourcentages sont présentés au tableau 3b. Ces pourcentages sont présentés en fonction du nombre de variables de dépenses imputées pour un ménage (parmi l'ensemble des dépenses de consommation recueillies durant l'entrevue). Deux séries de résultats sont fournies dans ces tableaux : une série incluant les dépenses liées aux services de communication (téléphone, téléphone cellulaire et accès à Internet), de télévision (par câble ou au moyen d'une antenne parabolique ou d'une ligne téléphonique), de radio par satellite et de sécurité résidentielle, et l'autre série les excluant. Cette distinction découle de l'utilisation grandissante de forfaits pour ce type de services. Les ménages sont souvent facturés pour des services combinés, et il leur est impossible ou difficile de fournir les dépenses pour chacun des services. La répartition du montant total du forfait, fourni par le répondant, aux dépenses des services individuels est donc effectuée par imputation, augmentant ainsi considérablement le nombre de ménages nécessitant l'imputation de dépenses.

Tableau 3a
Pourcentage de ménages nécessitant l'imputation de dépenses de consommation recueillies à l'entrevue,
Canada¹ et provinces, 2017

	Nombre de variables imputées ² (parmi 188)				Nombre de variables imputées ³ (parmi 193)			
	1	2 à 9	10 ou plus	Total	1	2 à 9	10 ou plus	Total
	pourcentage							
Canada	19,6	34,2	2,4	56,2	8,6	66,8	4,3	79,7
Terre-Neuve-et-Labrador	20,0	31,9	1,2	53,1	5,6	76,7	3,9	86,2
Île-du-Prince-Édouard	22,5	32,1	2,5	57,0	7,0	71,1	3,8	81,9
Nouvelle-Écosse	22,0	33,3	1,8	57,1	8,4	70,4	3,3	82,0
Nouveau-Brunswick	18,7	23,5	1,4	43,6	5,3	71,5	2,9	79,8
Québec	18,7	33,1	2,1	53,9	5,4	74,0	3,8	83,2
Ontario	20,2	32,4	2,0	54,6	10,6	60,8	3,1	74,5
Manitoba	15,2	50,2	6,1	71,5	9,6	63,6	9,3	82,5
Saskatchewan	21,3	36,2	1,5	59,0	12,9	62,1	3,3	78,4
Alberta	16,9	41,6	2,7	61,1	10,1	58,8	5,4	74,3
Colombie-Britannique	21,6	28,9	2,7	53,2	10,1	62,1	4,8	77,0

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Exclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

3. Inclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

Tableau 3b
Pourcentage de ménages nécessitant l'imputation de dépenses de consommation collectées à l'entrevue,
capitales des trois territoires, 2017

	Nombre de variables imputées ¹ (parmi 188)				Nombre de variables imputées ² (parmi 193)			
	1	2 à 9	10 ou plus	Total	1	2 à 9	10 ou plus	Total
	pourcentage							
Capitales des territoires	17,7	41,1	3,2	62,0	12,4	56,5	4,5	73,4
Whitehorse	19,7	38,8	3,1	61,6	14,5	55,0	4,5	74,0
Yellowknife	13,4	41,9	1,1	56,4	7,3	60,9	2,8	70,9
Iqaluit	19,2	45,4	6,2	70,8	14,6	53,8	6,9	75,4

1. Exclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

2. Inclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

Les utilisateurs des estimations sur les dépenses liées aux services de communication, de télévision, de radio par satellite ou de sécurité résidentielle doivent donc tenir compte du taux élevé d'imputation pour ces dépenses lorsqu'ils examinent les services individuels. Une mesure de l'effet de l'imputation sur chacun des services individuels est présentée au tableau E1 de l'annexe E pour les provinces et au tableau H4 de l'annexe H pour les capitales des trois territoires. Elle représente la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant de données imputées.

Pour les dépenses recueillies à partir du journal, l'imputation est utilisée principalement pour attribuer une valeur lorsque le coût d'une dépense rapportée est manquant, pour assigner une liste d'articles de dépenses (et leur coût individuel) lorsque seulement un total a été fourni (par exemple, pour assigner des articles d'épicerie et leur coût individuel lorsque le répondant a fourni uniquement le coût total de l'épicerie) ou pour assigner un code de dépense plus détaillé que ce qui a pu être attribué à partir de l'information du répondant (par exemple, le type de produit de boulangerie). Les taux d'imputation pour chacun de ces trois types d'imputation sont présentés au tableau F1 de l'annexe F pour le Canada et au tableau H5 de l'annexe H pour les capitales des trois territoires. Chacun de ces taux représente la proportion d'articles imputés parmi l'ensemble des articles de dépenses provenant des journaux.

Les risques de biais associés aux données imputées dépendent beaucoup du niveau de détail auquel les données de l'EDM sont utilisées. Par exemple, les dépenses alimentaires de l'EDM sont produites à un niveau très détaillé pour répondre aux besoins des utilisateurs de l'Enquête sur les dépenses alimentaires (effectuée la dernière fois en 2001). Les dépenses alimentaires sont classifiées selon un système de codes hiérarchiques comportant plus de 200 codes de dépenses. Pour certains articles de dépenses déclarés, le type de produit alimentaire pouvait être connu (par exemple, produits laitiers ou même lait) mais le niveau de détail requis (par exemple, lait écrémé, 1 % ou 2 %) a dû être imputé. Ce type d'imputation engendre un risque de biais seulement pour les estimations des dépenses à un

niveau très détaillé. Dans d'autres cas, presque aucune information sur le type de dépenses n'était connue avant l'imputation (par exemple, on savait uniquement qu'il s'agissait d'un bien). Les risques de biais sur les estimations des différentes catégories de dépenses sont donc plus importants lorsqu'il y a aussi peu d'information connue.

Les dépenses en restaurant sont déclarées sous un format un peu différent dans la deuxième section du journal. L'imputation est principalement utilisée pour attribuer une valeur lorsque le coût de la dépense totale en restaurant ou le coût en boissons alcoolisées est manquant, ou encore lorsque le type de repas (déjeuner, dîner, souper ou collation et boisson) n'a pas été indiqué. Le taux d'imputation pour chacun de ces trois types d'imputation est présenté au tableau F2 de l'annexe F pour le Canada et au tableau H6 de l'annexe H pour les capitales des trois territoires.

Finalement, les ménages ont la possibilité de fournir leurs reçus ou de transcrire l'information au sujet de leurs dépenses dans le journal. Le tableau 4a indique le pourcentage de dépenses, pour chaque mode de déclaration, pour les dépenses alimentaires, au restaurant et pour les autres biens et services pour le Canada et les trois capitales du nord respectivement.

Tableau 4a
Mode de déclaration des dépenses du journal, Canada¹, 2017

Catégorie de dépenses	Transcriptions	Reçus
	pourcentage	
Alimentation	21,6	78,4
Restaurant	82,3	17,7
Autres biens et services	44,8	55,2

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Table 4b
Mode de déclaration des dépenses du journal, capitales des trois territoires, 2017

Catégorie de dépenses	Transcriptions	Reçus
	pourcentage	
Alimentation	15,9	84,1
Restaurant	73,2	26,8
Autres biens et services	37,0	63,0

4.4 L'effet des valeurs extrêmes

Dans tout échantillon, la présence ou l'absence de valeurs extrêmes au sein de l'échantillon peut avoir une influence sur les estimations de totaux, de moyennes et d'erreurs-types. Des valeurs extrêmes sont plus susceptibles d'être enregistrées au sein des populations affichant une répartition asymétrique positive. De telles valeurs sont observées avec l'EDM et sont prises en compte lors de la production des estimations finales.

5. Dérivation des tableaux de données

Cette section démontre la façon dont sont dérivés les tableaux de données de l'EDM, anciennement appelés « tableaux CANSIM » (voir section 6). Les calculs les plus souvent utilisés pour manipuler ces données sont ensuite expliqués. Il est conseillé aux utilisateurs de consulter cette section avant de procéder à des analyses de données.

Comme il est expliqué à la section 3.6, deux types de poids sont nécessaires pour l'EDM : un poids pour l'entrevue et un deuxième pour le journal. Ces deux poids sont utilisés pour dériver différentes estimations à partir des données de l'enquête.

5.1 Estimation du nombre de ménages

Les estimations sont produites en utilisant deux séries de poids : l'une pour l'entrevue et l'autre pour le journal. Les ajustements effectués à la pondération garantissent que l'estimation du nombre de ménages produite à l'échelle provinciale est équivalente entre les deux séries de poids pour les domaines suivants :

- Les ménages de taille d'une personne, de deux personnes et de trois personnes ou plus. En 2017, deux exceptions sont faites pour le journal. Pour l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta, deux tailles de ménage sont utilisées (une personne, et deux personnes ou plus).
- Les classes de revenu des ménages définies selon les quintiles provinciaux.

Par défaut, l'estimation du nombre de ménages pour toute agrégation de ces domaines est la même pour les deux séries de poids.

Pour tout autre domaine, l'estimation du nombre de ménages peut différer de plus ou moins un certain écart entre les deux séries de poids, selon la fiabilité de ces estimations. L'estimation du nombre de ménages fournie dans les tableaux de l'EDM est celle produite à partir de la série de poids de l'entrevue, par opposition à celle du journal. La taille moyenne des ménages est également estimée à partir de la série de poids de l'entrevue.

Les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages selon les différents domaines pour lesquels des estimations de dépenses sont produites dans les tableaux de données sont présentées aux tableaux G1 et G2 de l'annexe G pour le Canada et les provinces et au tableau H7 de l'annexe H pour les capitales des trois territoires.

5.2 Estimation des dépenses moyennes par ménage

Les estimations basées à la fois sur les données de dépenses provenant de l'entrevue et sur celles provenant du journal sont produites en deux étapes : on produit premièrement des estimations pour les dépenses de l'entrevue et celles du journal séparément, puis on les additionne.

Pour les estimations de dépenses moyennes par ménage, on calcule d'abord les dépenses moyennes par ménage de l'entrevue en utilisant la somme pondérée des dépenses de l'entrevue divisée par la somme des poids de l'entrevue. De même, les dépenses moyennes par ménage du journal sont estimées en utilisant la somme pondérée des dépenses du journal divisée par la somme des poids du journal. On additionne ensuite ces deux composantes pour obtenir les dépenses moyennes par ménage. Pour les domaines où l'estimation du nombre de ménages diffère entre les deux séries de poids, les dépenses moyennes par ménage dérivées selon cette approche qui combine les données de l'entrevue et du journal ne correspondent pas exactement à la somme pondérée des dépenses combinant les deux sources divisée par l'estimation du nombre de ménages produite à partir de la série de poids de l'entrevue. Néanmoins, cette approche permet de s'assurer que la somme des dépenses moyennes par ménage pour toutes les catégories corresponde au total des dépenses moyennes par ménage.

5.3 Exemples d'estimations de dépenses

La présente section présente des exemples d'estimations produites en combinant des dépenses de l'entrevue et du journal. Elle présente aussi des exemples d'estimations du nombre de ménages basées sur les poids de l'entrevue. Ces exemples sont présentés afin de démontrer le calcul de différentes estimations de dépenses (présentées dans la section 5.4) à partir des données publiées de l'EDM.

Les tableaux de données disponibles en ligne présentent des estimations des dépenses moyennes par ménage. Les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages sont aussi disponibles à l'échelon national, régional et provincial. Les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages pour d'autres domaines ne sont pas incluses dans ces tableaux, mais sont fournies aux tableaux G1 et G2 de l'annexe G pour le Canada et les provinces et au tableau H7 de l'annexe H pour les capitales des trois territoires.

Le tableau 5 présente les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par mode d'occupation telles que fournies aux tableaux de l'annexe G (non disponible à partir des tableaux de données en ligne), alors que le tableau 6 montre des exemples typiques d'estimations de dépenses moyennes par ménage disponibles à partir des tableaux de données de l'EDM.

Tableau 5
Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages basées sur les poids de l'entrevue selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages	Propriétaires avec hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires
	nombre			
Estimation du nombre de ménages	14 442 670	5 245 993	4 338 704	4 857 973
Taille moyenne des ménages	2,47	3,00	2,20	2,14

Note : Les estimations dans ces tableaux sont celles de l'EDM de 2017 calculées avec des poids basés sur les projections démographiques du Recensement de 2011.

Tableau 6
Dépenses moyennes par ménage provenant de l'entrevue et du journal selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages	Propriétaires avec hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires
	dollars			
Total des dépenses ¹	45 615	61 184	40 307	33 553
Dépenses alimentaires	8 527	9 899	8 720	6 871
Aliments achetés au magasin	5 934	6 743	6 260	4 778
Aliments achetés au restaurant	2 593	3 156	2 460	2 092
Logement	18 637	27 765	12 594	14 176
Ameublement et équipement ménager	2 314	3 068	2 517	1 327
Vêtements et accessoires	3 430	4 263	3 195	2 742
Transport	12 707	16 189	13 281	8 437

1. Total des dépenses pour les catégories mentionnées dans l'exemple.

Note : Les estimations dans ces tableaux sont celles de l'EDM de 2017 calculées avec des poids basés sur les projections démographiques du Recensement de 2011.

La section suivante présente des exemples montrant la façon d'extraire d'autres estimations à partir de tableaux comme les tableaux 5 et 6 ci-dessus.

5.4 Dérivation de différentes estimations

Les calculs les plus souvent utilisés pour manipuler les estimations de dépenses de l'EDM sont expliqués ci-dessous.

5.4.1 Dépenses moyennes par personne

Pour calculer les dépenses moyennes par personne pour une catégorie donnée, divisez les dépenses moyennes par ménage de cette catégorie (tableau 6) par la taille moyenne des ménages (indiquée à la deuxième ligne du tableau 5). Par exemple, voici comment calculer les dépenses moyennes par personne en alimentation pour les ménages locataires :

$$\begin{aligned}
 & \text{Dépenses moyennes par personne en alimentation pour les ménages locataires} \\
 & = \\
 & \frac{\text{Dépenses moyennes par ménage locataire en alimentation}}{\text{Taille moyenne des ménages locataires}}
 \end{aligned}$$

Exemple :

$$\frac{6\,871 \$}{2,14} = 3\,211 \$$$

Au moment d'analyser les estimations des dépenses moyennes par personne, il ne faut pas oublier que la composition du ménage (nombre d'enfants et d'adultes) est un facteur important dans l'explication de profils de dépenses. La méthode mentionnée ci-dessus ne donne qu'une approximation de la moyenne par personne. L'EDM n'est pas désignée spécifiquement pour produire les estimations au niveau de la personne.

5.4.2 Pourcentage du total des dépenses moyennes par ménage (part du budget)

Pour calculer la part du budget qu'une catégorie de dépenses représente par rapport au total des dépenses moyennes par ménage, divisez les dépenses moyennes par ménage de cette catégorie par le total des dépenses moyennes par ménage, puis multipliez par 100. Par exemple, pour les ménages locataires, le pourcentage que représentent les dépenses moyennes par ménage en alimentation par rapport au total des dépenses moyennes par ménage est dérivé comme suit en utilisant le tableau 6 :

$$\begin{aligned} & \text{Pourcentage des dépenses moyennes par ménage en alimentation} \\ & \text{dans le total des dépenses moyennes par ménage locataire} \\ & = \\ & \frac{\text{Dépenses moyennes en alimentation par ménage locataire}}{\text{Dépenses moyennes totales par ménage locataire}} \times 100 \end{aligned}$$

Exemple :

$$\frac{6\,871 \$}{33\,553 \$} \times 100 = 20,48 \%$$

5.4.3 Combinaison des catégories de dépenses

On peut additionner les dépenses moyennes par ménage pour différentes catégories de dépenses dans une colonne pour obtenir de nouveaux totaux partiels. Par exemple, les dépenses moyennes par ménage locataire, pour le logement et le transport combinés, sont calculées comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{Dépenses moyennes par ménage locataire pour le logement} + \\ & \text{Dépenses moyennes par ménage locataire en transport} \end{aligned}$$

Exemple :

$$14\,176 \$ + 8\,437 \$ = 22\,613 \$$$

5.4.4 Dépenses agrégées

Pour calculer les dépenses agrégées, multipliez les dépenses moyennes par ménage d'une colonne pour une catégorie de dépenses (tableau 6) par l'estimation du nombre de ménages de cette même colonne dans le tableau 5. Par exemple, les dépenses agrégées en alimentation des ménages locataires sont calculées comme suit :

$$\text{Dépenses moyennes en alimentation par ménages locataires} \times \text{Nombre estimatif de ménages locataires}$$

Exemple :

$$6\,871 \$ \times 4\,857\,973 = 33\,379\,132\,483 \$$$

Note : Puisque les dépenses moyennes en alimentation proviennent uniquement du journal et que l'estimation du nombre de ménages dans le domaine utilisé diffère légèrement selon la série de poids utilisée (entrevue ou journal), cette estimation des dépenses agrégées est une approximation de la valeur qu'on aurait obtenue en ayant directement la somme pondérée de ces dépenses. En effet, si l'estimation du nombre de ménages était basée sur les poids du journal (non disponible en ligne), l'estimation des dépenses agrégées en alimentation des ménages locataires serait légèrement différente (33 836 784 453 \$).

Les dépenses agrégées sont exactes pour tous les domaines dont la somme des poids de l'entrevue et la somme des poids du journal sont les mêmes (voir section 5.1), de même que pour toutes les variables qui proviennent uniquement de l'entrevue.

5.4.5 Dépenses agrégées en combinant des colonnes de données

Pour calculer les dépenses agrégées pour une catégorie de dépenses donnée pour plusieurs colonnes, calculez les dépenses agrégées pour cette catégorie de dépenses de chacune de ces colonnes puis additionnez-les.

Par exemple, les dépenses agrégées en alimentation des ménages propriétaires (avec ou sans hypothèque) sont calculées comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{Dépenses agrégées en alimentation des ménages propriétaires avec ou sans hypothèque} \\ & = \\ & \left(\begin{array}{l} \text{Dépenses moyennes en alimentation par ménages propriétaires avec hypothèque} \\ \times \text{Nombre estimatif de ménages propriétaires avec hypothèque} \end{array} \right) \\ & + \\ & \left(\begin{array}{l} \text{Dépenses moyennes en alimentation par ménages propriétaires sans hypothèque} \\ \times \text{Nombre estimatif de ménages propriétaires sans hypothèque} \end{array} \right) \end{aligned}$$

Exemple :

$$(9\,899 \$ \times 5\,245\,993) + (8\,720 \$ \times 4\,338\,704) = 89\,763\,583\,587 \$$$

5.4.6 Dépenses moyennes par ménage en combinant des colonnes de données

Pour calculer les dépenses moyennes pour une catégorie donnée de dépenses pour plusieurs colonnes, calculez les dépenses agrégées pour cette catégorie de dépenses de chacune des colonnes visées, additionnez-les, puis divisez le tout par la somme des estimations du nombre de ménages de ces mêmes colonnes (tableau 7). Par exemple, les dépenses moyennes par ménage propriétaire (avec ou sans hypothèque) en alimentation sont calculées comme suit :

$$\frac{\begin{aligned} & \left(\begin{array}{l} \text{Dépenses moyennes en alimentation par ménage propriétaire avec hypothèque} \\ \times \text{Nombre estimatif de ménage propriétaires avec hypothèque} \end{array} \right) \\ & + \\ & \left(\begin{array}{l} \text{Dépenses moyennes en alimentation par ménage propriétaire sans hypothèque} \\ \times \text{Nombre estimatif de ménages propriétaires sans hypothèque} \end{array} \right) \end{aligned}}{\text{Nombre estimatif de ménages propriétaires (avec ou sans hypothèque)}}$$

Exemple :

$$\frac{(9\,899 \$ \times 5\,245\,993) + (8\,720 \$ \times 4\,338\,704)}{5\,245\,993 + 4\,338\,704} = 9\,365 \$$$

5.4.7 Part des dépenses d'un sous-groupe parmi l'ensemble des ménages

Ici, la part des dépenses d'un sous-groupe donné de ménages représente le pourcentage des dépenses agrégées pour une catégorie de dépenses qui appartient à ce sous-groupe de ménages (par exemple, le pourcentage de l'ensemble des dépenses en alimentation effectuées par ménage locataire). Ce pourcentage est calculé en dérivant les dépenses agrégées consacrées à la catégorie de dépenses par le sous-groupe donné de ménages, qu'on divise par les dépenses agrégées engagées pour cette catégorie de dépenses par l'ensemble des ménages. Le résultat est ensuite multiplié par 100. Par exemple, voici comment calculer le pourcentage des dépenses consacrées à l'alimentation par les ménages locataires :

Pourcentage des dépenses en alimentation pour les ménages locataires

=

$$\frac{\text{Dépenses moyennes en alimentation par ménage locataire} \times \text{nombre estimatif de ménages locataires}}{\text{Dépenses moyennes en alimentation de tous les ménages} \times \text{nombre estimatif de tous les ménages}} \times 100$$

Exemple :

$$\frac{6\,871 \$ \times 4\,857\,973}{8\,527 \$ \times 14\,442\,670} \times 100 = 27,10 \%$$

6. Produits et services connexes

6.1 Tableaux de données (anciennement CANSIM)

Auparavant, les données de Statistique Canada étaient disponibles via CANSIM (le Système canadien d'information socio-économique), une base de données sous forme de tableaux transversaux multidimensionnels. Les tableaux CANSIM ont été remplacés par des tableaux de données dont le contenu est le même ou semblable. Tout le contenu disponible précédemment a été intégré aux nouveaux tableaux de données.

Huit tableaux présentant les renseignements annuels de l'Enquête sur les dépenses des ménages sont disponibles pour le Canada et les provinces. Le tableau 11-10-0222-01 présente des estimations détaillées des dépenses des ménages, tandis que les tableaux 11-10-0223-01 à 11-10-0227-01 présentent des données selon le quintile de revenu du ménage, le type de ménage, le mode d'occupation du logement, la taille de la région de résidence et l'âge de la personne de référence, respectivement. Le tableau 11-10-0228-01 présente des données sur les caractéristiques du logement et l'équipement ménager. Finalement, le tableau 11-10-0125-01 fournit des estimations détaillées des dépenses alimentaires.

Deux tableaux sont disponibles avec des estimations de l'EDM pour les trois capitales territoriales. Le tableau 11-10-0233-01 présente les estimations des dépenses des ménages, alors que le tableau 11-10-0234-01 présente de l'information sur les caractéristiques du logement et l'équipement ménager.

6.2 Totalisations personnalisées

Les clients ayant des besoins particuliers peuvent obtenir des totalisations personnalisées moyennant le recouvrement des coûts afférents aux termes d'un contrat (certaines restrictions liées à la protection de la confidentialité des répondants s'appliquent). On peut également fournir sur mesure les données agrégées sur les dépenses détaillées des ménages.

7. Bibliographie

[1] Charlebois, J. et Dubreuil, G. 2011. « Variance Estimation for the Redesigned Survey of Household Spending », *Recueil de la Section des méthodes d'enquête*, Congrès annuel de la Société statistique du Canada, juin 2011.

Annexe A

Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹ et provinces

Tableau A1

Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹ et provinces, 2017

	Ménages répondants à l'entrevue ²	Journaux ³			Taux de réponse ⁵ pourcentage
		Refusés ⁴ nombre	Inutilisables	Utilisables	
Canada	5 885	2 048	138	3 699	62,9
Provinces de l'Atlantique	1 910	672	60	1 178	61,7
Terre-Neuve-et-Labrador	519	170	18	331	63,8
Île-du-Prince-Édouard	271	105	5	161	59,4
Nouvelle-Écosse	575	191	25	359	62,4
Nouveau-Brunswick	545	206	12	327	60,0
Québec	811	286	10	515	63,5
Ontario	830	301	13	516	62,2
Provinces des Prairies	1 644	514	40	1 090	66,3
Manitoba	535	161	12	362	67,7
Saskatchewan	554	156	16	382	69,0
Alberta	555	197	12	346	62,3
Colombie-Britannique	690	275	15	400	58,0

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

Annexe B

Taux de réponse par mois de collecte, Canada¹

Tableau B1

Taux de réponse à l'entrevue par mois de collecte, Canada¹, 2017

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse ²
			nombre			pourcentage
Tous les mois	17 792	1 116	4 126	656	11 894	66,9
Janvier	1 501	104	332	42	1 023	68,2
Février	1 534	101	358	68	1 007	65,6
Mars	1 465	90	345	52	978	66,8
Avril	1 468	69	364	54	981	66,8
Mai	1 497	90	363	66	978	65,3
Juin	1 493	79	325	72	1 017	68,1
Juillet	1 472	112	324	50	986	67,0
Août	1 454	92	344	42	976	67,1
Septembre	1 516	109	358	47	1 002	66,1
Octobre	1 489	88	339	54	1 008	67,7
Novembre	1 491	98	339	59	995	66,7
Décembre	1 412	84	335	50	943	66,8

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Tableau B2

Taux de réponse au journal par mois de collecte, Canada¹, 2017

	Ménages admissibles ²	Ménages non répondants à l'entrevue ³	Journaux ⁴			Taux de réponse ⁶
			Refusés ⁵	Inutilisables	Utilisables	pourcentage
nombre						
Tous les mois	8 948	3 063	2 048	138	3 699	41,3
Janvier	751	269	140	6	336	44,7
Février	758	274	160	9	315	41,6
Mars	741	238	143	11	349	47,1
Avril	741	260	168	9	304	41,0
Mai	752	261	171	10	310	41,2
Juin	753	243	189	16	305	40,5
Juillet	733	250	164	12	307	41,9
Août	755	247	187	11	310	41,1
Septembre	763	248	192	12	311	40,8
Octobre	734	257	181	12	284	38,7
Novembre	757	265	173	16	303	40,0
Décembre	710	251	180	14	265	37,3

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.

3. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

4. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

5. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

6. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Annexe C

Taux de réponse par taille de la région de résidence et par type de logement, Canada¹

Tableau C1
Taux de réponse à l'entrevue par taille de la région de résidence, Canada¹, 2017

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages	Ménages non	Ménages répondants	Taux de réponse ²
			ayant refusé de participer	répondants résiduels		
nombre						pourcentage
Tous les centres de population et régions rurales	17 792	1 116	4 126	656	11 894	66,9
Centre de population de 1 000 000 habitants et plus	4 864	332	1 113	165	3 254	66,9
Centre de population de 500 000 à 999 999 habitants	1 512	108	352	65	987	65,3
Centre de population de 250 000 à 499 999 habitants	1 925	104	556	62	1 203	62,5
Centre de population de 100 000 à 249 999 habitants	2 589	179	703	109	1 598	61,7
Centre de population de 30 000 à 99 999 habitants	1 928	118	447	77	1 286	66,7
Centre de population de 1 000 à 29 999 habitants	2 123	132	421	83	1 487	70,0
Région rurale	2 851	143	534	95	2 079	72,9

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Tableau C2
Taux de réponse au journal par taille de la région de résidence, Canada¹, 2017

	Ménages admissibles ²	Ménages non répondants à l'entrevue ³	Journaux ⁴			Taux de réponse ⁶
			Refusés ⁵	Inutilisables	Utilisables	
			nombre			
Tous les centres de population et régions rurales	8 948	3 063	2 048	138	3 699	41,3
Centre de population de 1 000 000 habitants et plus	2 487	851	641	34	961	38,6
Centre de population de 500 000 à 999 999 habitants	757	290	132	8	327	43,2
Centre de population de 250 000 à 499 999 habitants	970	357	201	19	393	40,5
Centre de population de 100 000 à 249 999 habitants	1 334	515	291	17	511	38,3
Centre de population de 30 000 à 99 999 habitants	992	330	229	20	413	41,6
Centre de population de 1 000 à 29 999 habitants	1 040	323	253	16	448	43,1
Région rurale	1 368	397	301	24	646	47,2

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.

3. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

4. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

5. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

6. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Tableau C3
Taux de réponse à l'entrevue par type de logement, Canada¹, 2017

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse ²
			nombre			pourcentage
Tous les types de logement	17 792	1 116	4 126	656	11 894	66,9
Maison individuelle	11 343	634	2 823	392	7 494	66,1
Maison jumelée ou en rangée	1 664	98	380	71	1 115	67,0
Duplex ou appartement dans un immeuble à étages	4 386	355	834	177	3 020	68,9
Autre	392	28	83	16	265	67,6
Non disponible	7	1	6	0	0	0,0

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Tableau C4
Taux de réponse au journal par type de logement, Canada¹, 2017

	Ménages admissibles ²	Ménages non répondants à l'entrevue ³	Journaux ⁴			Taux de réponse ⁶
			Refusés ⁵	Inutilisables	Utilisables	
pourcentage						
Tous les types de logement	8 948	3 063	2 048	138	3 699	41,3
Maison individuelle	5 655	1 977	1 202	73	2 403	42,5
Maison jumelée ou en rangée	833	293	203	18	319	38,3
Duplex ou appartement dans un immeuble à étages	2 254	723	604	36	891	39,5
Autre	202	66	39	11	86	42,6
Non disponible	4	4	0	0	0	0,0

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les ménages admissibles sont ceux qui ont été sélectionnés pour remplir le journal.

3. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

4. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

5. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

6. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Annexe D

Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue pour diverses caractéristiques des ménages, Canada¹

Tableau D1

Taux de réponse au journal par type de ménage, parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹, 2017

	Ménages répondants à l'entrevue ²	Journaux ³			Taux de réponse ⁵ pourcentage
		Refusés ⁴	Inutilisables	Utilisables	
		nombre			
Tous les types de ménages	5 885	2 048	138	3 699	62,9
Ménage d'une personne	1 608	618	44	946	58,8
Ménage composé d'un couple sans enfant	1 803	543	27	1 233	68,4
Ménage composé d'un couple avec enfants	1 512	527	28	957	63,3
Ménage composé d'un couple avec d'autres personnes apparentées ou non	180	62	5	113	62,8
Famille monoparentale sans personne additionnelle	430	163	12	255	59,3
Autre ménage composé de personnes apparentées ou non	352	135	22	195	55,4

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

Tableau D2

Taux de réponse au journal par mode d'occupation du logement, parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹, 2017

	Ménages répondants à l'entrevue ²	Journaux ³			Taux de réponse ⁵ pourcentage
		Refusés ⁴	Inutilisables	Utilisables	
		nombre			
Tous les modes d'occupation	5 885	2 048	138	3 699	62,9
Propriétaire sans hypothèque	2 016	635	31	1 350	67,0
Propriétaire avec hypothèque	2 135	745	46	1 344	63,0
Locataire (avec ou sans loyer payé)	1 734	668	61	1 005	58,0

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

Tableau D3**Taux de réponse au journal par âge de la personne de référence, parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹, 2017**

	Ménages répondants à l'entrevue ²	Journaux ³			Taux de réponse ⁵
		Refusés ⁴	Inutiles	Utilisables	
		nombre			
Personnes de référence de tous âges	5 885	2 048	138	3 699	62,9
Moins de 30 ans	507	205	18	284	56,0
30 à 39 ans	904	365	17	522	57,7
40 à 54 ans	1 631	580	37	1 014	62,2
55 à 64 ans	1 215	390	30	795	65,4
65 ans et plus	1 628	508	36	1 084	66,6

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

Tableau D4**Taux de réponse au journal par quintile de revenu avant impôt, parmi les répondants à l'entrevue, Canada¹, 2017**

	Ménages répondants à l'entrevue ²	Journaux ³			Taux de réponse ⁵
		Refusés ⁴	Inutiles	Utilisables	
		nombre			
Tous les quintiles de revenu	5 885	2 048	138	3 699	62,9
Quintile inférieur	1 158	461	47	650	56,1
Deuxième quintile	1 167	398	19	750	64,3
Troisième quintile	1 243	407	28	808	65,0
Quatrième quintile	1 208	385	25	798	66,1
Quintile supérieur	1 109	397	19	693	62,5

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Ménages répondants à l'entrevue parmi les ménages sélectionnés pour remplir le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Parmi les ménages répondants à l'entrevue sélectionnés pour remplir le journal, le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages sélectionnés pour le journal et répondants à l'entrevue) x 100.

Annexe E

Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, Canada¹

Tableau E1

Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, Canada¹, 2017

	Impact de l'imputation²
	pourcentage
Services téléphoniques conventionnels	60,3
Services de téléphonies cellulaires et téléavertisseurs	11,7
Services de télévision et de radio par satellite	60,2
Services d'accès à Internet	54,1
Services de sécurité résidentielle	6,2

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. L'impact de l'imputation est la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant des données imputées.

Annexe F

Taux d'imputation par type d'imputation et méthode de déclaration des dépenses au journal, Canada¹

Tableau F1

Taux d'imputation pour les biens et services incluant les aliments achetés au magasin, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, Canada¹, 2017

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
	pourcentage		
Imputation du coût manquant d'un item déclaré			
Aliments achetés au magasin	2,0	0,2	0,9
Autres biens et services	3,7	0,2	2,0
Toutes les dépenses	2,7	0,2	1,3
Imputation d'items de dépenses (et leur coût individuel) d'une dépense totale			
Aliments achetés au magasin	58,1	1,1	21,4
Autres biens et services	25,3	1,7	13,8
Toutes les dépenses	44,3	1,3	18,9
Imputation d'un code de dépense plus détaillé			
Aliments achetés au magasin	3,9	3,6	3,7
Autres biens et services	6,2	3,7	5,0
Toutes les dépenses	4,8	3,6	4,1

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Tableau F2

Taux d'imputation pour les collations, les boissons et les repas achetés dans des restaurants ou des restaurants-minute, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, Canada¹, 2017

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
	pourcentage		
Imputation du coût total	0,94	0,35	0,83
Imputation du coût pour les boissons alcoolisées ²	8,44	9,48	8,62
Imputation du type de repas (déjeuner, dîner, souper ou collation et boisson)	8,76	5,18	8,13

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Le taux d'imputation plus élevé en 2017 comparativement aux années antérieures est dû principalement à des changements apportés lors du traitement de cette variable. Pour les reçus de relevés de transaction provenant de restaurants pour le service aux tables, pour les autres types de restaurants ou ceux dont le type est non spécifié et dont le montant de la dépense totale excède quinze dollars on laisse dorénavant la possibilité d'imputer un montant pour l'alcool selon la distribution observée des articles de restaurant avec alcool. Une correction similaire est faite pour les articles transcrits dans la section du journal sur les achats dans les restaurants pour lesquels les répondants n'ont pas clairement indiqué si le coût total incluait ou non des boissons alcoolisées.

Annexe G

Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine, Canada¹

Tableau G1

Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle nationale, Canada¹, 2017

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
Canada		
Toutes les classes	14 442 670	2,47
Région		
Région de l'Atlantique	1 006 577	2,31
Québec	3 610 771	2,28
Ontario	5 401 727	2,57
Région des Prairies	2 500 433	2,61
Colombie-Britannique	1 923 161	2,42
Province		
Terre-Neuve-et-Labrador	220 169	2,36
Île-du-Prince-Édouard	60 697	2,43
Nouvelle-Écosse	405 367	2,28
Nouveau-Brunswick	320 345	2,29
Québec	3 610 771	2,28
Ontario	5 401 727	2,57
Manitoba	490 133	2,53
Saskatchewan	435 945	2,47
Alberta	1 574 354	2,67
Colombie-Britannique	1 923 161	2,42
Quintile de revenu du ménage avant impôt (national)		
Quintile inférieur	2 884 717	1,47
Deuxième quintile	2 891 787	2,01
Troisième quintile	2 889 016	2,53
Quatrième quintile	2 887 964	2,93
Quintile supérieur	2 889 187	3,39
Type de ménage		
Ménages d'une personne	4 123 896	1,00
Couples sans enfant	4 050 829	2,00
Couples avec enfants	3 765 673	3,97
Couples avec d'autres personnes apparentées ou non apparentées	681 092	4,93
Ménages monoparentaux sans personne additionnelle	820 951	2,53
Autres ménages avec des personnes apparentées ou non apparentées	1 000 229	3,02
Mode d'occupation du logement		
Propriétaire	9 584 697	2,63
Propriétaire avec hypothèque	5 245 993	3,00
Propriétaire sans hypothèque	4 338 704	2,20
Locataire	4 857 973	2,14
Taille de la région de résidence		
Centre de population 1 000 000 et plus	6 648 599	2,59
Centre de population 500 000 à 999 999	970 042	2,36
Centre de population 250 000 à 499 999	1 330 139	2,53
Centre de population 100 000 à 249 999	1 384 592	2,44
Centre de population 30 000 à 99 999	1 308 287	2,21
Centre de population de 1 000 à 29 999	1 355 742	2,24
Rural	1 445 269	2,37
Âge de la personne de référence		
Moins de 30 ans	1 403 051	2,27
30 à 39 ans	2 486 981	3,03
40 à 54 ans	4 150 292	3,03
55 à 64 ans	2 805 463	2,23
65 ans et plus	3 596 882	1,69

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Note : La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Tableau G2**Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle provinciale, 2017**

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
Terre-Neuve-et-Labrador		
Toutes les classes	220 169	2,36
Quintile inférieur	43 891	1,50
Deuxième quintile	43 940	1,97
Troisième quintile	44 239	2,34
Quatrième quintile	43 956	2,79
Quintile supérieur	44 142	3,18
Île-du-Prince-Édouard		
Toutes les classes	60 697	2,43
Quintile inférieur	12 020	1,45
Deuxième quintile	12 255	1,92
Troisième quintile	12 097	2,48
Quatrième quintile	12 081	3,01
Quintile supérieur	12 243	3,27
Nouvelle-Écosse		
Toutes les classes	405 367	2,28
Quintile inférieur	80 880	1,32
Deuxième quintile	81 011	1,94
Troisième quintile	81 113	2,40
Quatrième quintile	81 131	2,61
Quintile supérieur	81 232	3,12
Nouveau-Brunswick		
Toutes les classes	320 345	2,29
Quintile inférieur	63 853	1,37
Deuxième quintile	64 279	1,86
Troisième quintile	64 064	2,27
Quatrième quintile	63 610	2,67
Quintile supérieur	64 538	3,25
Québec		
Toutes les classes	3 610 771	2,28
Quintile inférieur	720 791	1,25
Deuxième quintile	722 454	1,86
Troisième quintile	721 840	2,23
Quatrième quintile	723 384	2,74
Quintile supérieur	722 302	3,30
Ontario		
Toutes les classes	5 401 727	2,57
Quintile inférieur	1 077 566	1,59
Deuxième quintile	1 080 358	2,13
Troisième quintile	1 081 799	2,64
Quatrième quintile	1 079 574	3,08
Quintile supérieur	1 082 430	3,42
Manitoba		
Toutes les classes	490 133	2,53
Quintile inférieur	97 837	1,54
Deuxième quintile	97 967	1,97
Troisième quintile	98 039	2,56
Quatrième quintile	98 220	3,06
Quintile supérieur	98 070	3,50
Saskatchewan		
Toutes les classes	435 945	2,47
Quintile inférieur	87 127	1,43
Deuxième quintile	87 145	2,07
Troisième quintile	87 291	2,66
Quatrième quintile	87 111	2,95
Quintile supérieur	87 272	3,24
Alberta		
Toutes les classes	1 574 354	2,67
Quintile inférieur	313 148	1,56
Deuxième quintile	316 048	2,40
Troisième quintile	315 084	2,68
Quatrième quintile	313 460	3,18
Quintile supérieur	316 613	3,55

Tableau G2

Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle provinciale, 2017

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
Colombie-Britannique		
Toutes les classes	1 923 161	2,42
Quintile inférieur	384 485	1,52
Deuxième quintile	384 161	1,98
Troisième quintile	384 476	2,58
Quatrième quintile	384 098	2,82
Quintile supérieur	385 942	3,21

Note : La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Annexe H

Taux de réponse, taux d'imputation, estimation du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine, capitales des trois territoires, 2017

Tableau H1

Taux de réponse au journal parmi les répondants à l'entrevue, capitales des trois territoires, 2017

	Ménages répondants à l'entrevue	Journaux ¹			Taux de réponse ³ pourcentage
		Refusés ²	Inutilisables	Utilisables	
		nombre			
Capitales des territoires	598	279	6	313	52,3
Whitehorse	289	152	2	135	46,7
Yellowknife	179	80	2	97	54,2
Iqaluit	130	47	2	81	62,3

1. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

2. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.

3. (Journaux utilisables/Répondants à l'entrevue) x 100.

Tableau H2

Taux de réponse à l'entrevue par trimestre, capitales des trois territoires, 2017

	Ménages admissibles	Ménages non contactés	Ménages ayant refusé de participer	Ménages non répondants résiduels	Ménages répondants	Taux de réponse ¹ pourcentage
			nombre			
Capitales des territoires						
Tous les trimestres	929	105	204	22	598	64,4
Premier trimestre	225	23	59	4	139	61,8
Deuxième trimestre	247	29	60	9	149	60,3
Troisième trimestre	223	22	42	6	153	68,6
Quatrième trimestre	234	31	43	3	157	67,1
Whitehorse						
Tous les trimestres	472	40	130	13	289	61,2
Premier trimestre	123	9	34	2	78	63,4
Deuxième trimestre	114	12	40	5	57	50,0
Troisième trimestre	121	10	28	5	78	64,5
Quatrième trimestre	114	9	28	1	76	66,7
Yellowknife						
Tous les trimestres	287	53	51	4	179	62,4
Premier trimestre	70	9	20	1	40	57,1
Deuxième trimestre	79	13	11	2	53	67,1
Troisième trimestre	70	11	10	0	49	70,0
Quatrième trimestre	68	20	10	1	37	54,4
Iqaluit						
Tous les trimestres	170	12	23	5	130	76,5
Premier trimestre	32	5	5	1	21	65,6
Deuxième trimestre	54	4	9	2	39	72,2
Troisième trimestre	32	1	4	1	26	81,3
Quatrième trimestre	52	2	5	1	44	84,6

1. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Tableau H3
Taux de réponse au journal par trimestre, capitales des trois territoires, 2017

	Journaux ²					Taux de réponse ⁴ pourcentage
	Ménages admissibles	Ménages non répondants à l'entrevue ²	Refusés ³			
			Inutilisables	Utilisables	nombre	
Capitales des territoires						
Tous les trimestres	929	331	279	6	313	33,7
Premier trimestre	225	86	52	2	85	37,8
Deuxième trimestre	247	98	76	0	73	29,6
Troisième trimestre	223	70	80	1	72	32,3
Quatrième trimestre	234	77	71	3	83	35,5
Whitehorse						
Tous les trimestres	472	183	152	2	135	28,6
Premier trimestre	123	45	38	0	40	32,5
Deuxième trimestre	114	57	37	0	20	17,5
Troisième trimestre	121	43	43	1	34	28,1
Quatrième trimestre	114	38	34	1	41	36,0
Yellowknife						
Tous les trimestres	287	108	80	2	97	33,8
Premier trimestre	70	30	10	2	28	40,0
Deuxième trimestre	79	26	22	0	31	39,2
Troisième trimestre	70	21	27	0	22	31,4
Quatrième trimestre	68	31	21	0	16	23,5
Iqaluit						
Tous les trimestres	170	40	47	2	81	47,6
Premier trimestre	32	11	4	0	17	53,1
Deuxième trimestre	54	15	17	0	22	40,7
Troisième trimestre	32	6	10	0	16	50,0
Quatrième trimestre	52	8	16	2	26	50,0

1. Ce nombre inclut les ménages non contactés à l'entrevue, les ménages qui ont refusé de participer et les ménages non répondants résiduels.
2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».
3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages pour qui l'on n'a pu établir un contact après la remise du journal, ceux qui ont refusé de compléter le journal et ceux qui sont des non répondants résiduels au journal.
4. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Tableau H4
Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, capitales des trois territoires, 2017

	Impact de l'imputation ¹ pourcentage
Services téléphoniques conventionnels	35,5
Services de téléphonies cellulaires et téléavertisseurs	3,2
Services de télévision et de radio par satellite	39,8
Services d'accès à Internet	34,4
Services de sécurité résidentielle	0,0

1 L'impact de l'imputation est la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant des données imputées.

Tableau H5**Taux d'imputation selon le type d'imputation et le mode de déclaration des dépenses pour les items de la section du journal sur les aliments achetés au magasin et les autres biens et services, capitales des trois territoires, 2017**

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu pourcentage	Tous les items
Imputation du coût manquant d'un item déclaré			
Aliments achetés au magasin	2,1	0,2	0,7
Autres biens et services	5,3	0,3	2,5
Toutes les dépenses	3,4	0,2	1,3
Imputation d'items de dépenses (et leur coût individuel) d'une dépense totale			
Aliments achetés au magasin	61,8	3,1	19,8
Autres biens et services	27,3	2,7	13,5
Toutes les dépenses	47,9	3,0	17,9
Imputation d'un code de dépense plus détaillé			
Aliments achetés au magasin	3,1	3,7	3,5
Autres biens et services	5,4	3,8	4,5
Toutes les dépenses	4,0	3,7	3,8

Tableau H6**Taux d'imputation pour les collations, les boissons et les repas achetés dans des restaurants ou des restaurants-minute, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, capitales des trois territoires, 2017**

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu pourcentage	Tous les items
Imputation du coût total	1,38	0,00	1,01
Imputation du coût pour les boissons alcoolisées ¹	11,92	17,41	13,39
Imputation du type de repas (déjeuner, dîner, souper ou collation et boisson)	7,60	2,82	6,32

1. Le taux d'imputation plus élevé en 2017 comparativement à 2015 est dû principalement à des changements apportés lors du traitement de cette variable. Pour les reçus de relevés de transaction provenant de restaurants pour le service aux tables, pour les autres types de restaurants ou ceux dont le type est non spécifié et dont le montant de la dépense totale excède quinze dollars on laisse dorénavant la possibilité d'imputer un montant pour l'alcool selon la distribution observée des articles de restaurant avec alcool. Une correction similaire est faite pour les articles transcrits dans la section du journal sur les achats dans les restaurants pour lesquels les répondants n'ont pas clairement indiqué si le coût total incluait ou non des boissons alcoolisées.

Tableau H7**Estimation du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages, capitales des trois territoires, 2017**

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
Capitales des trois territoires	21 589	2,55
Whitehorse	11 143	2,38
Yellowknife	7 581	2,69
Iqaluit	2 865	2,84

Note : La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.